



SAGE Marne Confluence

INTER COMMISSIONS THEMATIQUES

21 mai 2015

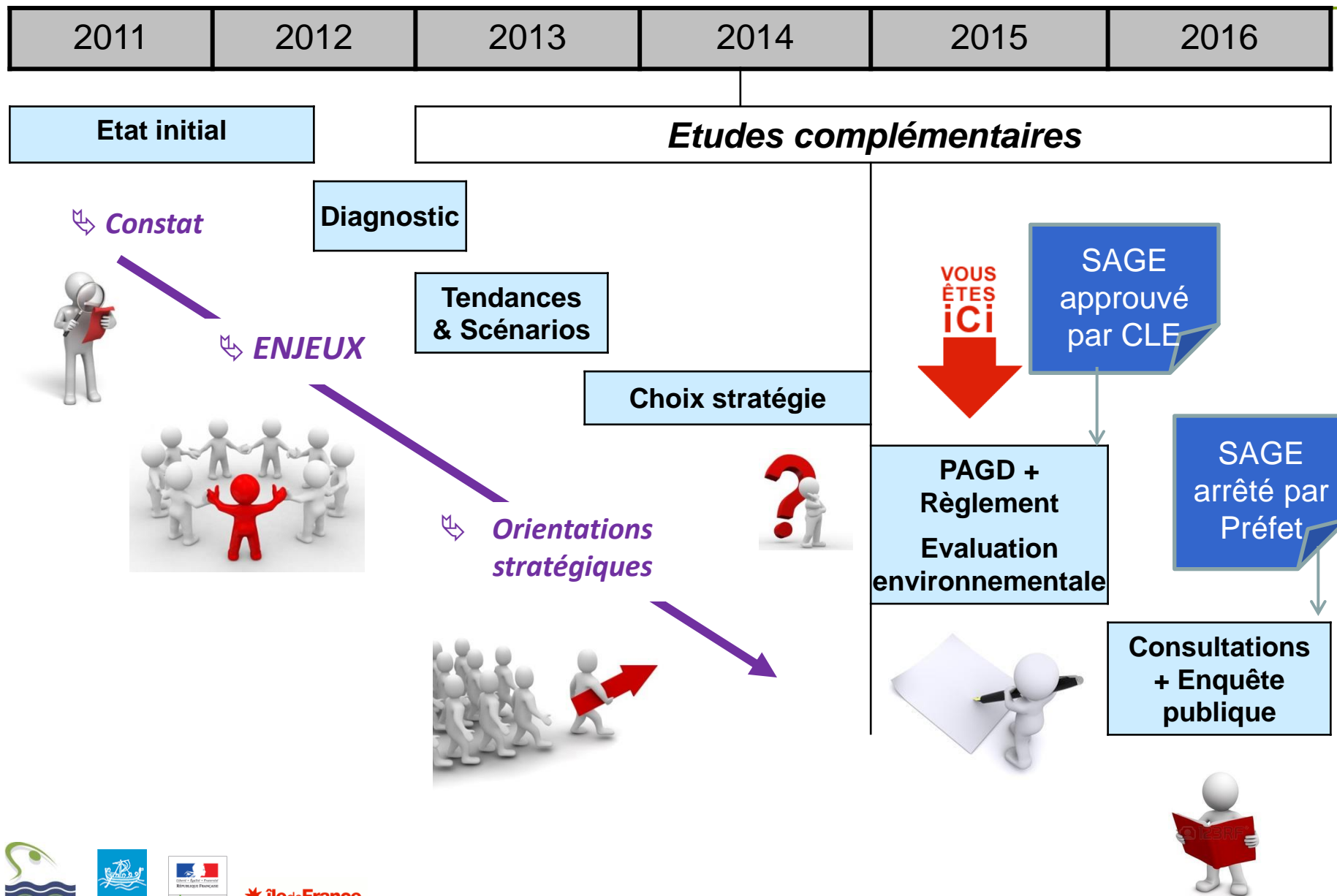
Ordre du jour

- **14H10 – Avancement élaboration du SAGE**
- **14H20 – Proposition de réorganisation des commissions thématiques**
- **14H30 – Présentation des chantiers 2015 :**
 - Rédaction du projet de SAGE
 - Chantiers prioritaires 2015
- **15H30 – Présentation d'études réalisées en 2014 en prise avec les chantiers des commissions thématiques**
 - Etude fréquentation des bords de Marne et de Seine (CDT94)
 - Etude inventaire des zones humides (SMV-SAGE)
 - Etude eau et Grand Paris (AESN)
- **17H – Fin**



Avancement élaboration du SAGE

Calendrier du SAGE – Avancement



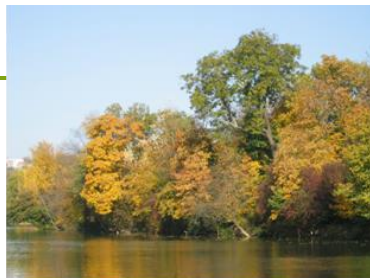
Une Stratégie adoptée par la CLE (17 novembre 2014)

- « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire »

=> Investir l'eau et les milieux aquatiques comme axe fort du développement territorial (social, économique, écologique)



- **2 axes stratégiques** qui fondent la plus-value du SAGE :
 - **Un SAGE « passeur de frontières »** : occuper l'interface entre les domaines de l'eau et de l'urbanisme/aménagement
 - **Discours-plaidoyer** dans les instances de développement territorial,
 - **Coordination-conseil** dans la conception des projets, intégration des compétences
 - **Un SAGE « développeur »** : privilégier une approche intégrée
 - **Paysages et usages de l'eau** = objets urbanistiques en faveur d'espaces publics partagés (vivre ensemble, cadre de vie) et fonctionnels (écologie)
 - Engagement sur le retour de la **baignade** en Marne = proximité, attractivité, qualité



Proposition de réorganisation des Commissions thématiques

Proposition de réorganisation des CT

Une **évolution** des commissions du SAGE cohérente avec la Stratégie du SAGE, qui s'appuie sur la dynamique de travail antérieure, et qui reste à préciser ensemble.

COMMISSIONS (2011 - 2014)

Aménagement
Qualité
Milieux naturels
Usages

VOTE DE LA STRATEGIE

- Valoriser le travail antérieur des commissions
- Conserver la dynamique des commissions
- Orienter le travail des commissions vers les cibles et objectifs identifiés dans la stratégie
- Elargir le cercle des participants

COMMISSIONS (2015 - ...)

Eau dans l'aménagement urbain
Rivières de qualité pour le territoire
Préservation des milieux naturels
Conciliation des usages

Relance des travaux des commissions thématiques

- Mobilisation des Commissions thématiques à 2 titres en 2015 :
 - Contribuer au travail de **rédaction du projet de SAGE** ;
 - **Lancer les chantiers prioritaires** résultant de la **Stratégie votée** :

- **2 commissions « évoluent »** pour mettre en œuvre la stratégie du SAGE :

Commissions	Mandat
Rivières de qualité pour le territoire	Préciser les termes de l'engagement sur le retour de la baignade
Eau dans l'aménagement urbain	Construction du référentiel sur les paysages de l'eau

- **2 commissions « maintenues »** :

Commissions	Mandat
Milieus naturels	Contribution au référentiel des paysages de l'eau. Poursuite et valorisation des études sur la Marne et les affluents Garde fou + conception propositions (exigences écologiques)
Usages	Contribution au plan de vocation des espaces riverains de la Marne Poursuite et valorisation des études sur la Marne et les affluents Garde fou + conception propositions (équilibre usages)

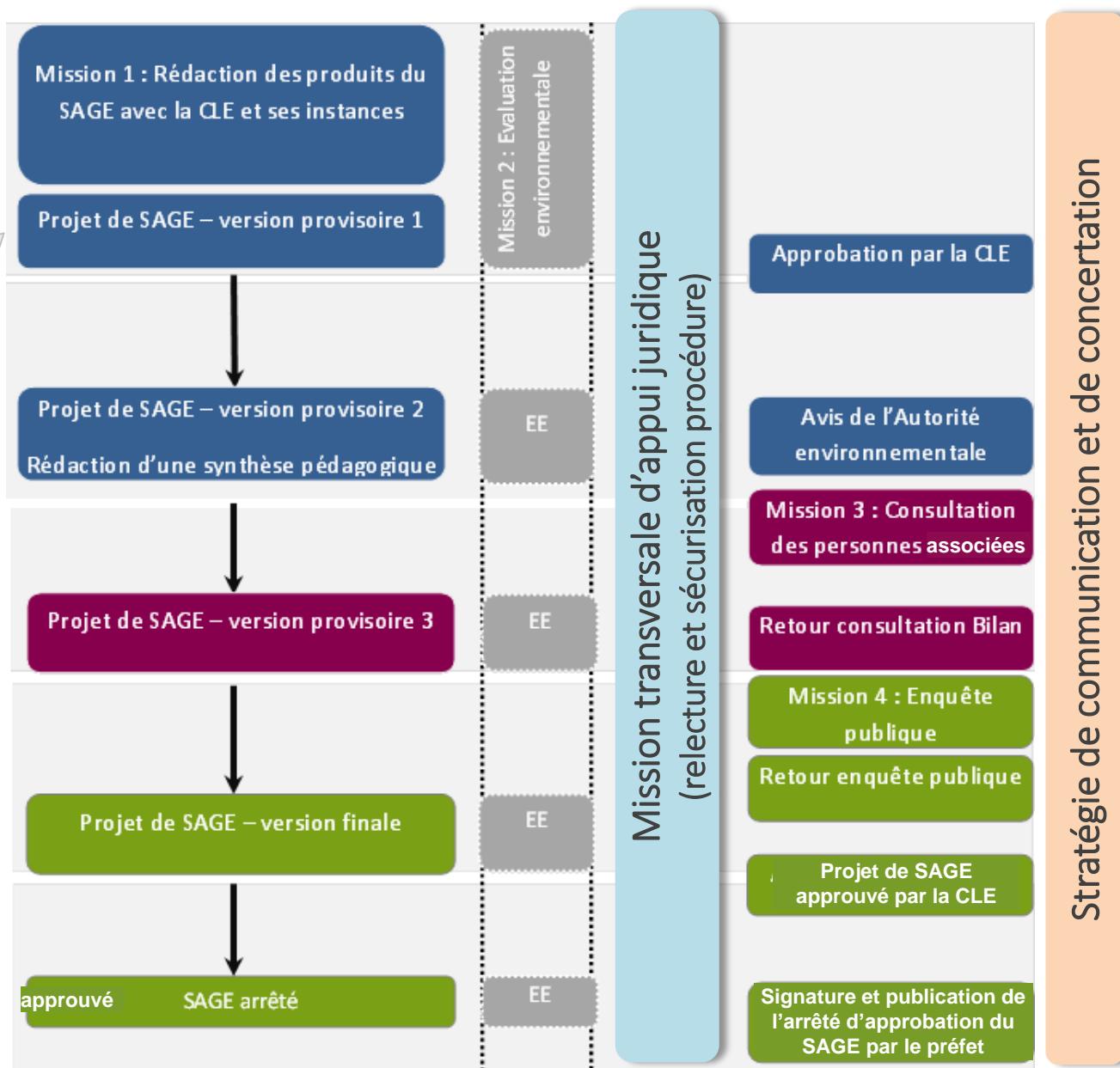


Accompagner la CLE dans la « Rédaction du projet de SAGE »

4 missions complémentaires pour rédiger les produits du SAGE Marne Confluence

Le projet de SAGE doit comprendre :

- * Un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD)
- * Un règlement
- * Une évaluation environnementale



L'équipe projet

Groupement ADAGE Environnement / Paillat Conti & Bory

Gestion
de projet

Production
PAGD
Règlement

Expertise
Aménagement,
assainissement

Sécurisation
juridique

Rapport
environnemental

Animation
communication



Le réseau d'experts en appui du groupement

AScA
Prospective
Stratégie

Complémenterre
Paysages
Eau dans la ville

OGE
Milieux humides et
aquatiques

DAC
Communication et
appui animation

Des documents dont la structure est strictement encadrée

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) doit obligatoirement comporter :
 - Une **synthèse** de l'état des lieux (mis à jour)
 - Les principaux **enjeux** de la gestion de l'eau
 - La définition des **objectifs** généraux du SAGE
 - Les **dispositions** de mise en compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau et des documents d'urbanisme avec le SAGE, les actions et les recommandations utiles à l'opérationnalité du SAGE
 - Les **conditions de mise en œuvre** et de suivi du SAGE
 - Les **cartographies** utiles accompagnant les rubriques précitées

Des documents dont la structure est strictement encadrée

Les articles du **règlement** doivent correspondre aux règles suivantes :

- Règles de répartition en pourcentage du volume disponible des masses d'eau superficielle ou souterraine entre les différentes catégories d'utilisateurs
- Règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) et aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables aux opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements et de rejets
- Règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables aux exploitations agricoles procédant à des épandages d'effluents liquides ou solides
- Règles relatives aux ZSCE (aire d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière, ZHIEP, ZSGE et zones d'érosion)
- Obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques (ouvrages listés dans le PAGD) afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.

Principes et organisation du processus rédactionnel

- Des instances qui jouent leur rôle habituel :
 - ‡ **CLE** : valide le projet de SAGE et les modifications post consultation
 - ‡ **Bureau** : suit / oriente rédaction et valide documents soumis à la CLE
 - ‡ **Commissions thématiques** : vérifie que les propositions de rédaction recouvrent bien les enjeux précédemment identifiés et la stratégie votée
- Au cœur du processus une nouvelle instance spécifique : un **Comité de Rédaction-Relecture (CRR)**
 - ‡ **Composition** : émanation représentative du Bureau + cellule animation + experts (groupement + aménageur + associations environnementales) = 15 pers / réunion max
 - ‡ **Mandat** : travail en séance (~6 réunions en 2015) et entre les séances (plateforme collaborative) pour relire, débattre et amender les propositions de rédaction
 - ‡ Le CRR s'est déjà réuni à 2 reprises : 13 avril + 6 mai

Principes et organisation du processus rédactionnel

- Cheminement opérationnel :

Alternance de temps de travail avec le CRR et d'échanges avec les instances (voir planning détaillé)

- Engagements :

Traçabilité des productions et des modifications

Transparence vis-à-vis de la CLE, du Bureau et des CT (via site internet du SAGE)

www.sage-marne-confluence.fr – Rubrique « Vous êtes membres du SAGE » (*à venir*)

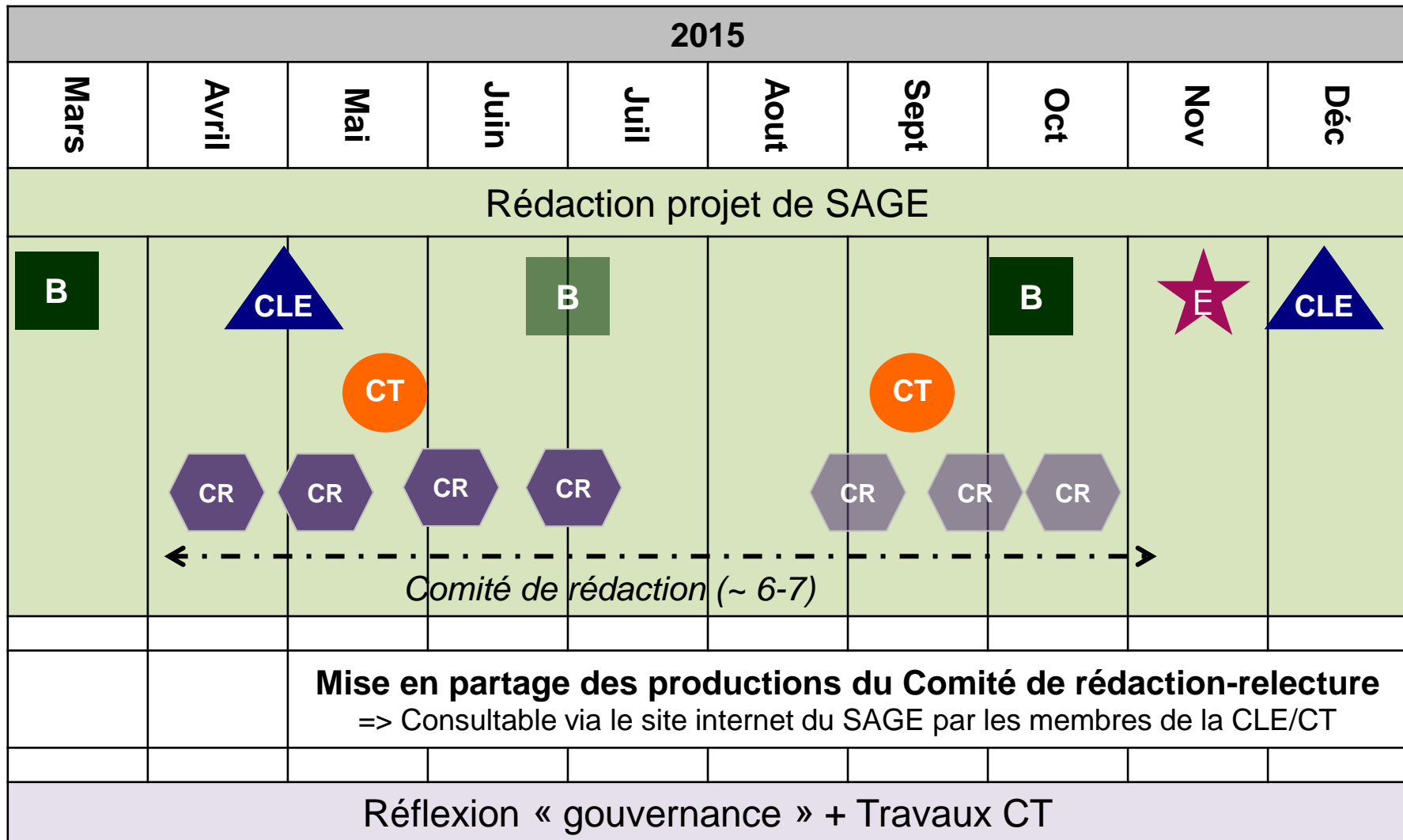
- Un processus de concertation complété par :

1. la **consultation des Personnes et organes associés** (collectivités et leurs groupements compétents, chambres consulaires, EPTB et comité de bassin) : projet de SAGE approuvé par la CLE
2. la consultation du grand public (**enquête publique**) : projet de SAGE issu de la consultation des personnes publiques associées

Faire vivre et partager le futur SAGE dès sa rédaction

- Une **signature graphique** « SAGE MC » pour assurer lisibilité et cohérence des productions
- Des **outils de dialogue** avec les partenaires développés sur le site internet du SAGE
 - **Newsletter** trimestrielle d'information
 - **Mise en ligne** des documents en cours de rédaction
- Un **dispositif d'information et de concertation grand public**
 - **Plaquette** de présentation de la stratégie et du processus rédactionnel
 - 6 panneaux d'**exposition**
 - Présence dans les **événements** en lien avec l'eau sur le territoire
 - **Articles** rédigés pour presse municipale/locale
 - **Enquête** en ligne
 - 4 **réunions publiques**

Calendrier prévisionnel de travail 2015



Commission
Locale de
l'Eau



Bureau



Commissions
thématiques



Réunion d'échange
et d'information



Comité
rédaction-
relecture

Calendrier prévisionnel 2015-2016

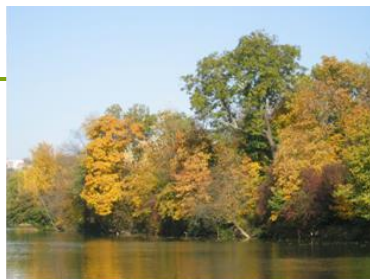
2015										2016													
Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc		
Rédaction projet de SAGE																							
	▲ CLE							★ E	▲ CLE														
										Consultation													
										★ E				▲ CLE									
															Enqu. Publ.						Arrêté préf		
														★ E			▲ CLE	▲ CLE					



Commission Locale de l' Eau



Réunion d'échange et d'information



Chantiers prioritaires 2015

- Réalisation d'un référentiel des « paysages de l'eau »
- Préciser les termes de l'engagement sur le retour de la baignade en Marne

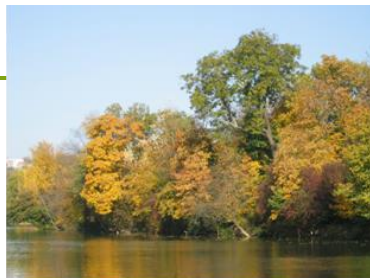
Perspectives de travail pour les commissions

Chantier référentiel « paysages de l'eau »

- **Pilotage de ce chantier à mettre en place rapidement :**
 - ⇒ Commissions thématiques (notamment « **Eau dans l'aménagement urbain** »), comité de pilotage restreint...
- **Elaboration du cahier des charges (2015) :**
 - ⇒ Caractère innovant de la démarche. Nécessité d'un travail approfondi en amont, effectué dans un cadre collectif
- **Lancement de l'étude (2016) et suivi**

Chantier « baignade »

- **Pilotage de ce chantier :**
 - ⇒ Commission « **Rivières de qualité pour le territoire** » serait adaptée
- **Etude « Qualité bactériologique de la Marne » (résultats 2nd semestre 2015)**
 - ⇒ Objectiver et nourrir les discussions en commissions et en CLE
- **Réflexion sur les leviers mobilisables pour cet objectif**
 - ⇒ **Levier financier** : conditionnement des aides par l'Agence de l'eau
 - ⇒ **Levier réglementaire** : centralisation des contrôles de branchement dans les secteurs prioritaires...



Réalisation d'un référentiel des « paysages de l'eau »

Candidature Appel à projets 2015 Plans de paysage

SMV – SAGE

Construction du référentiel sur les « paysages de l'eau »

Rappel Stratégie du SAGE

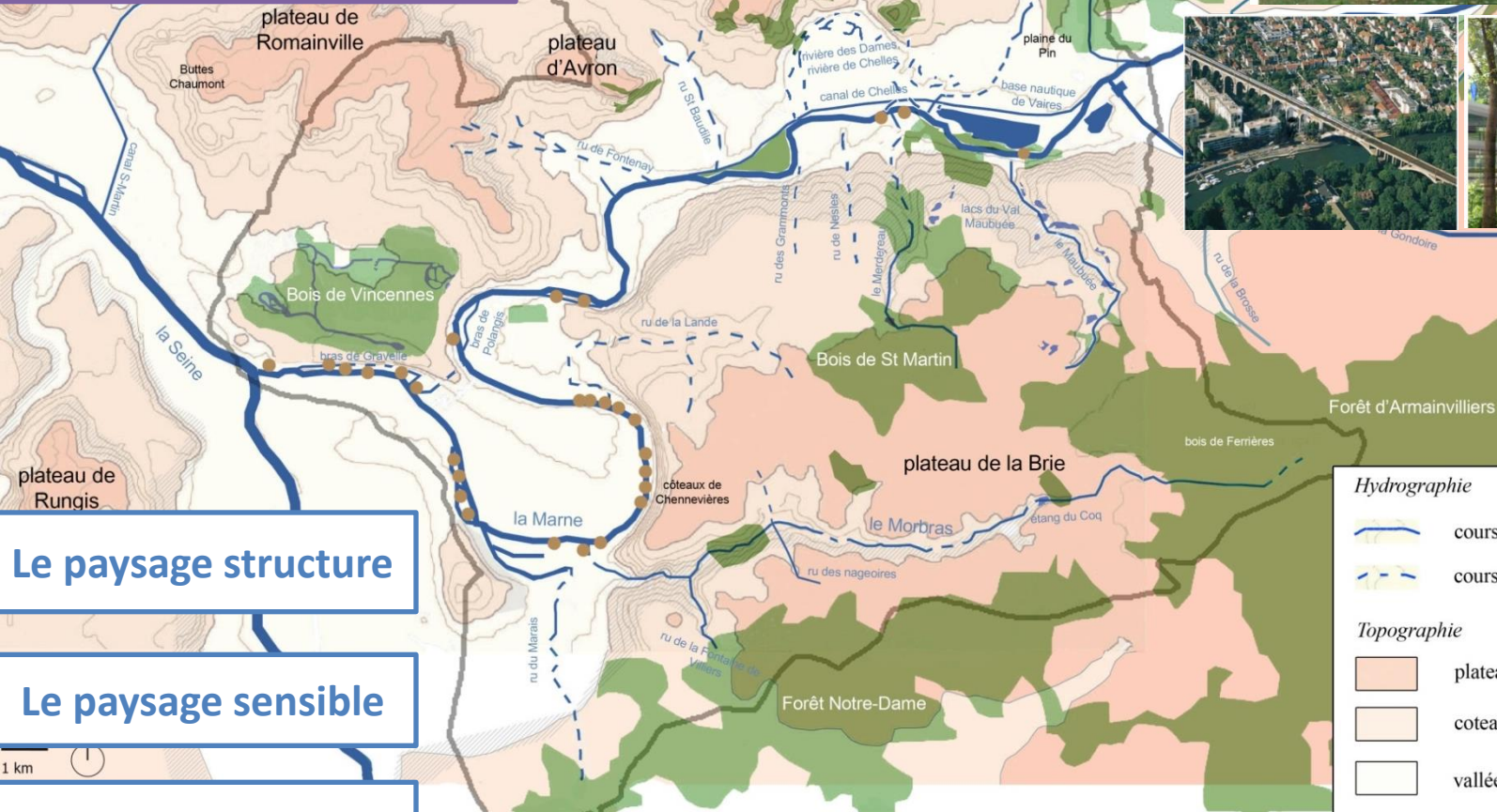
- Positionner le SAGE à l'interface entre différents mondes (l'eau et le développement territorial) et différents outils de planification
⇒ **Cohérence et synergie**
- Concevoir l'eau dans la ville comme une manière de recréer des espaces collectifs partagés et multifonctionnels
⇒ **Notion de « Paysage »** comme creuset de nombreuses compétences et préoccupations.
- Définir un cadre commun, à la fois stratégique et opérationnel :
⇒ Le « **référentiel paysager** ». Les « **paysages de l'eau** ».
- Mettre en application ces principes dans l'aménagement urbain et dans l'aménagement opérationnel
⇒ La **planification urbaine** et la **conception des projets**

Début 2015 : appel à projet national **Plans de paysage**

⇒ Une opportunité pour conforter la stratégie du SAGE, donner de la visibilité aux élus et aux habitants, donner un cadre méthodologique aux parties prenantes

Candidature à l'appel à projet 2015 Plans de paysage

**Une approche multi
scalaire et différenciée
dans l'analyse des espaces
du territoire du SAGE**



Légende :
 ——— périmètre du SAGE
 ● île de la Marne

Hydrographie
 cours d'eau
 cours d'eau busés

Topographie
 plateau, de 100 à 150 m
 coteau, de 50 à 100 m
 vallée, - de 50 m

Autres
 massif forestier / boisement / parc urbain

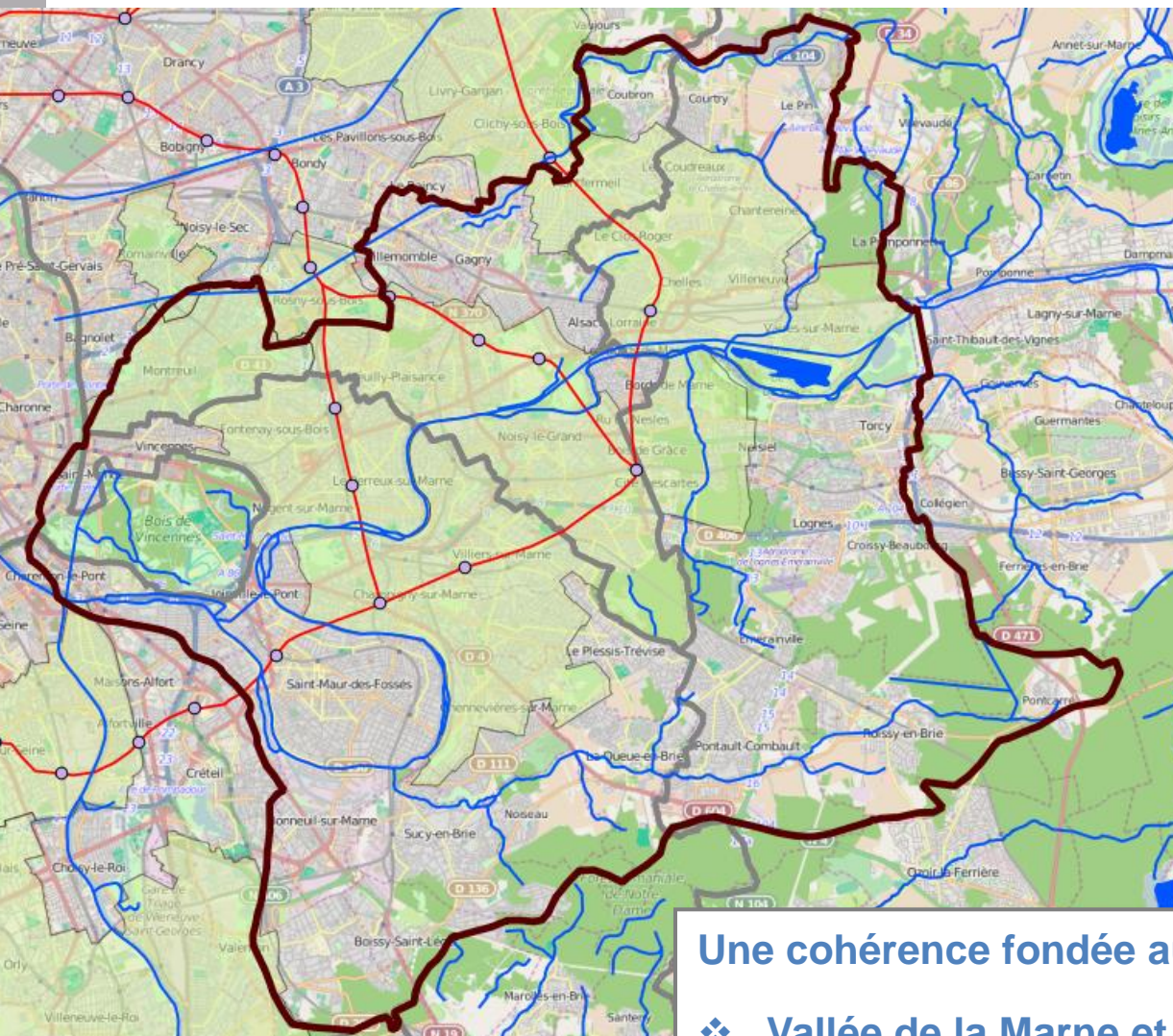
Le paysage structure

Le paysage sensible

Le paysage en développement

Sources : ACTEP : «vers un schéma d'aménagement des bords de Marne, IAU : «SIG VISIAU», plan vert RIF 1995

Candidature à l'appel à projet 2015 Plans de paysage



- Périmètre du SAGE Marne Confluence
- Réseau hydrographique,
- Limites départementales
- Contrats de Développement Territorial (CDT)
- Tracé du futur Grand Paris Express
- Futures gares du Grand Paris Express

Cohérence dimension de projet

Une cohérence fondée autour :

- ❖ Vallée de la Marne et de ses affluents
- ❖ Faisceau du Grand Paris et de ses pôles gares
- ❖ Des espaces boisés et agricoles de la Ceinture verte

Candidature à l'appel à projet 2015 Plans de paysage

- Territoire **lauréat** de l'appel à projet (12 mai 2015)

Portage

Syndicat Marne Vive (pour la CLE)

Missions

Connaissance : révéler les paysages et leur identité (global + focus)

⇒ Expertise « paysage-eau »

Concertation : Développer une culture commune autour des « paysages de l'eau »

⇒ Perceptions et représentations

Opérationnalité : incarner sur le terrain les principes et actions partagés

⇒ Valorisation

Calendrier prévisionnel

2015-2016 : Etat des lieux des paysages, objectifs et programme d'actions

2017 : Mise en œuvre

Animation

Animateur SAGE + appui prestataire extérieur
Une animation à étoffer en phase de mise en œuvre du SAGE

Pilotage-Concertation

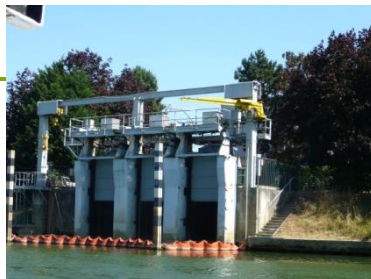
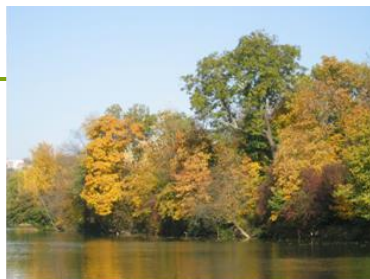
Un **comité de pilotage** (15^{aine})

Les 4 **commissions thématiques** du SAGE
Elargir à des aménageurs / architectes / urbanistes / paysagistes.

Chercheurs-Etudiants

Elus et habitants

Paysage = Désigne une portion de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (*Convention européenne du paysage, 2000*)



Préciser les termes de l'engagement sur le retour de la baignade en Marne

Mesures de la qualité bactériologique de la Marne

SMV – Eté 2015

Du cap stratégique à un objectif opérationnel

Rappel Stratégie du SAGE

- Baignade emblématique des usages de proximité, porteur d'exigences de qualité, doté d'un potentiel de notoriété très important
⇒ Un vrai **engagement politique** et un **rendez-vous** avec les habitants
- Crédibiliser, incarner et opérationnaliser l'ambition du retour de la baignade. Nécessite de préciser :
 - ⇒ l'**échéance** du retour de la baignade
 - ⇒ le mode de **pilotage** de cet usage (ex : lors des épisodes pluvieux)
 - ⇒ la **localisation** et le **nombre** de points de baignade
 - ⇒ la **période** de l'année et la **fréquence** d'ouverture des sites de baignade
- Le rétablissement de la baignade ne saurait être exclusif des autres usages, au contraire!
 - ⇒ Etablissement d'un **plan de vocation des espaces riverains** de la Marne

Été 2015 : Protocole de mesures de la qualité bactériologique de la Marne (SMV)

⇒ Acquérir la connaissance nécessaire (et suffisante?) pour positionner le SAGE vis-à-vis du premier point ci-dessus.



Bonneuil-sur-Marne • Bry-sur-Marne
• Charenton-le-Pont • Gournay-sur-
Marne • Joinville-le-Pont • Saint-
Maur-des-Fossés • Saint-Maurice •
Villiers-sur-Marne • Port Autonome
de Paris • Chambre des métiers du
Val-de-Marne • CA Plaine centrale •
CA Vallée de la Marne

**On se mouille tous
pour la Marne !**




**La reconquête de la
baignade en Marne :
Evaluer le niveau de pollution
bactériologique en saison estivale**

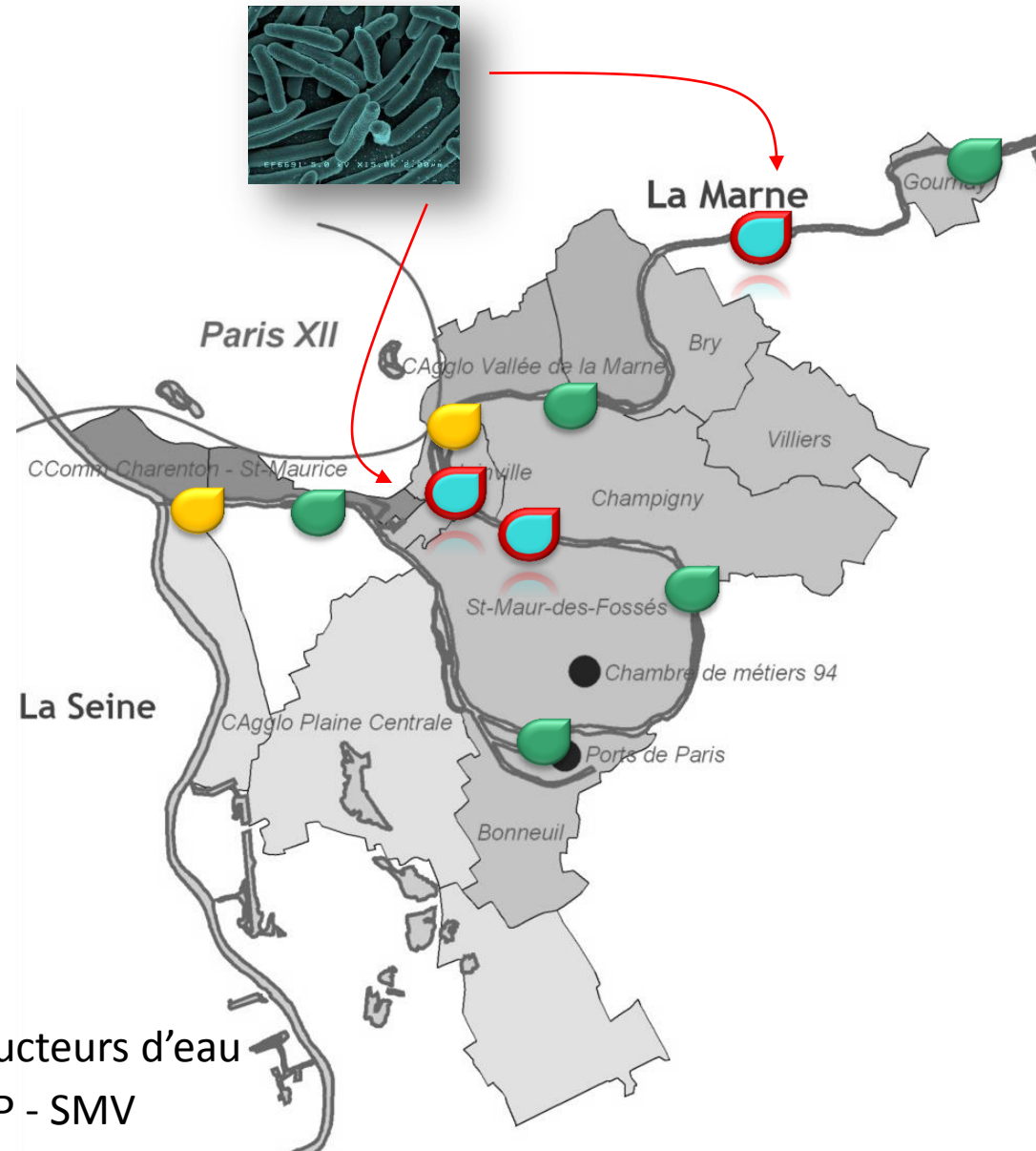


SAGE Inter-commissions thématiques – 21 mai 2015

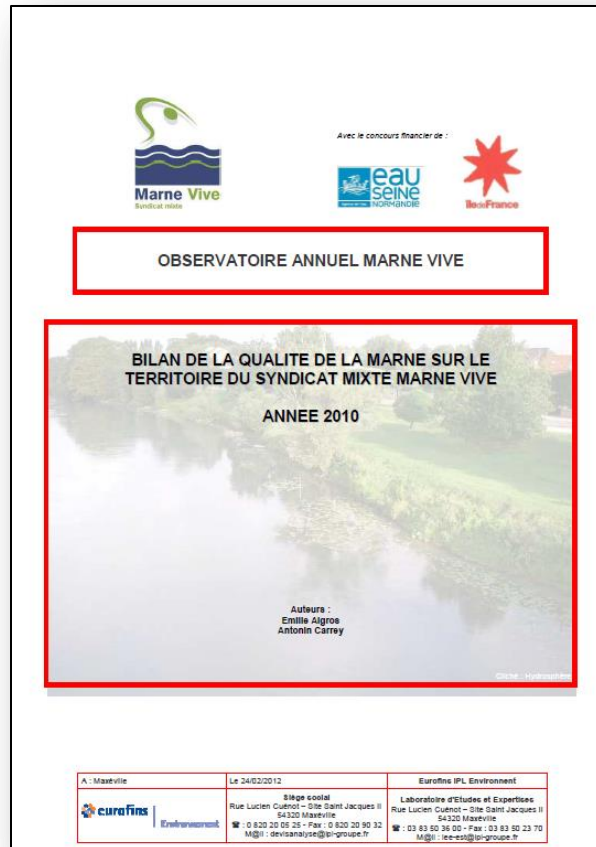
Au début de la démarche : l'Observatoire Marne Vive

- Créé en 2006 : il est nécessaire de disposer d'un état de la qualité de la Marne pour identifier les paramètres dégradants et les actions à mener avec les membres
- Valoriser les données du territoire voire les compléter
- Analyses et interprétations externalisées

-  Etat
-  Producteurs d'eau
-  SIAAP - SMV



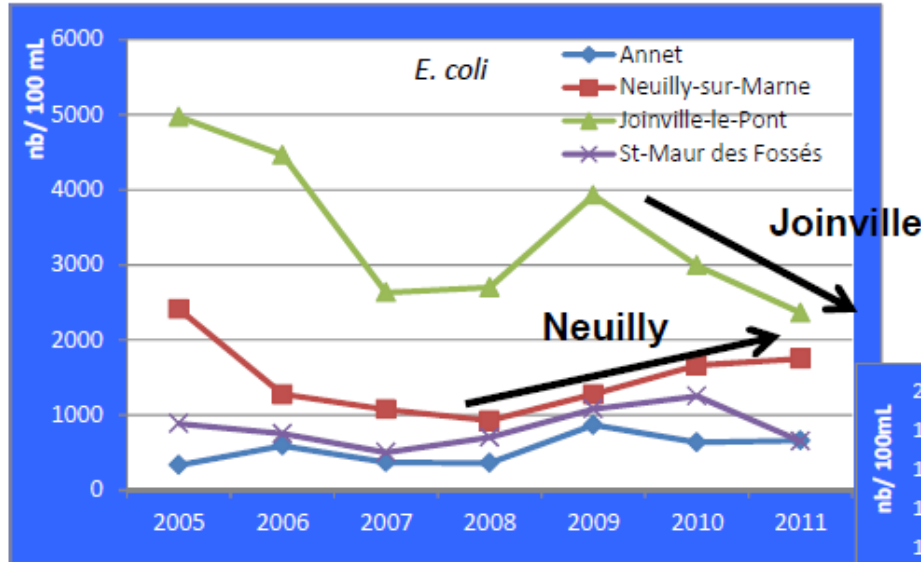
Au début de la démarche : l'Observatoire Marne Vive



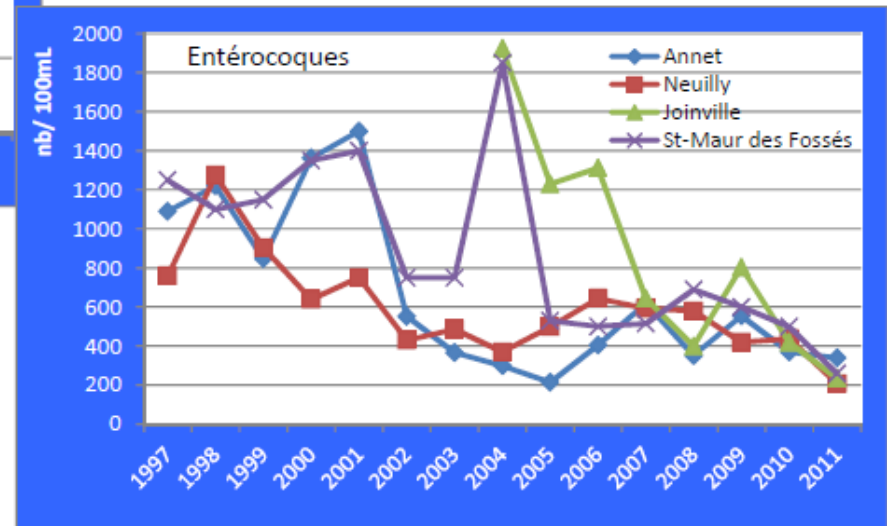
- Une interprétation des résultats à partir de la Directive Cadre sur l'Eau, du SEQ-Eau et de la **Directive Baignade**
- **Des grandes tendances** qui se dégagent sur ces différents aspects
- **Une évolution au fil du temps**, de plus en plus axée vers des interprétations scientifiques et des analyses plus poussées en fonction des résultats

L'Observatoire Marne Vive – principaux résultats bactériologiques Année 2011

❖ Evolution temporelle



Big Jump
2011



Big Jump
2012



L'Observatoire Marne Vive – principaux résultats bactériologiques Année 2011

❖ Résultats au regard Directive 76-160

Année complète

Saison balnéaire

Libellé point	Année complète			Classement français/ européen en vigueur	Saison balnéaire			Classement français/ européen en vigueur	
	Coliformes	E. coli	Entérocoques		Coliformes	E. coli	Entérocoques		
	seuil impératif directive 76-160	10000	2000	so	10000	2000	so		
	seuil guide directive 76-160	500	100	100	500	100	100		
ANNET	nombre de valeurs	50	51	51	16	17	17	B eau de qualité moyenne	
	(C) moyenne	4012,8	890,3	612,1	2498,1	639,4	203,0		
	(C) médiane	2942,5	660	340	1849	353	120		
	(C) minimale	373	65	15	373	65	15		
	(C) maximale	27687	2550	3670	6870	1585	680		
	Nb valeurs > seuil impératif	3	4	so	0	0			
	%age de valeurs > seuil impératif	6,0	7,8		0,0	0,0			
	Nb valeurs > seuil guide	48	50	43	14	16	13		
%age de valeurs > seuil guide	96	98,0	84,3	87,5	94,1	76,5			
NEUILLY	nombre de valeurs	Non mesuré	143	120	D mauvaise qualité (E. coli) / non conforme	Non mesuré	50	44	C momentanément polluée (E. coli) / non conforme
	(C) moyenne		2840,3	639,6			1627,9	538,0	
	(C) médiane		1750	208			1199	139,5	
	(C) minimale		163	38			163	38	
	(C) maximale		22300	7060			7600	7060	
	Nb valeurs > seuil impératif		65				11		
	%age de valeurs > seuil impératif		45,5				22,0		
	Nb valeurs > seuil guide		143	86			50	23	
%age de valeurs > seuil guide	100	71,7	100	52,3					
JOINVILLE	nombre de valeurs	Non mesuré	52	51	D mauvaise qualité (E. coli) / non conforme	Non mesuré	18	17	D mauvaise qualité (E. coli) / non conforme
	(C) moyenne		3339,9	531,1			2600,9	228,7	
	(C) médiane		2360	235			1590,5	109	
	(C) minimale		534	23			534	30	
	(C) maximale		17715	4103			10065	1442	
	Nb valeurs > seuil impératif		30				7		
	%age de valeurs > seuil impératif		57,7				38,9		
	Nb valeurs > seuil guide		52	39			18	9	
%age de valeurs > seuil guide	100	76,5	100	52,9					
ST MAUR	nombre de valeurs	98	98	98	30	30	30	C momentanément polluée (E. coli) / non conforme	
	(C) moyenne	4188,2	1372,1	788,7	2024,8	575,6	245,5		
	(C) médiane	2600	650	260	1200	312,5	105		
	(C) minimale	237	35	20	237	40	36		
	(C) maximale	23000	9800	6500	9500	3025	2560		
	Nb valeurs > seuil impératif	12	23		0	2			
	%age de valeurs > seuil impératif	12,2	23,5		0,0	6,7			
	Nb valeurs > seuil guide	90	92	72	24	25	15		
%age de valeurs > seuil guide	91,8	93,9	73,5	80	83,3	50,0			

L'Observatoire Marne Vive – principaux résultats bactériologiques Année 2011

Nouvelle directive 2006/7/CE

Tableau 24 : Qualité eau de baignade des paramètres bactériologiques au niveau des stations de la Marne situées sur le territoire SMV en 2011.

	Annet	Neully	Joinville	St Maur	
année 2011 complète (P90 en u/100 mL)	<i>E.coli</i>	1964	5709	5358	3331
	Entérocoques	1443	1366	1410	1817
saison balnéaire 2011 (P90 en u/100 mL)	<i>E.coli</i>	1489	3181	5479	1361
	Entérocoques	454	840	460	477

qualité insuffisante

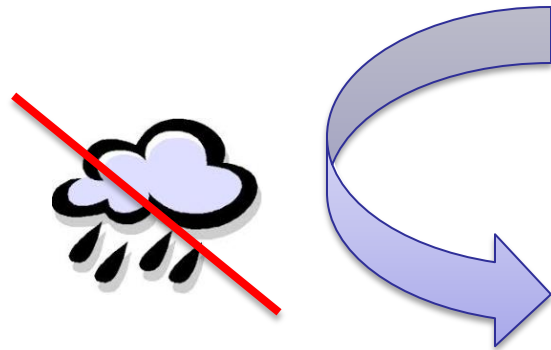
Seuil de qualité suffisante : 900 u/100mL en *E. coli* et 330 u/100 mL en Entérocoques.

Tableau 25 : Qualité eau de baignade de la Marne à St-Maur EP selon que des résultats obtenus les jours ou les jours et/ou lendemains de pluies sont exclus de l'analyse, en 2011.

	St-Maur			
	Résultats obtenus tous les jours	Résultats obtenus jours de pluie exclus	Résultats obtenus jours ou lendemains de pluies exclus	
année 2011 complète (P90 en u/100 mL)	<i>E. coli</i>	3331	2617	1766
	Entérocoques	1817	1317	904
	Nombre de résultats	98	65	26
saison balnéaire 2011 (P90 en u/100 mL)	<i>E. coli</i>	1361	1156	506 (P95 = 692 u/100mL)
	Entérocoques	472	517	282 (P95 = 383 u/100 mL)
	Nombre de résultats	30	17	7

qualité insuffisante qualité suffisante bonne qualité très bonne qualité

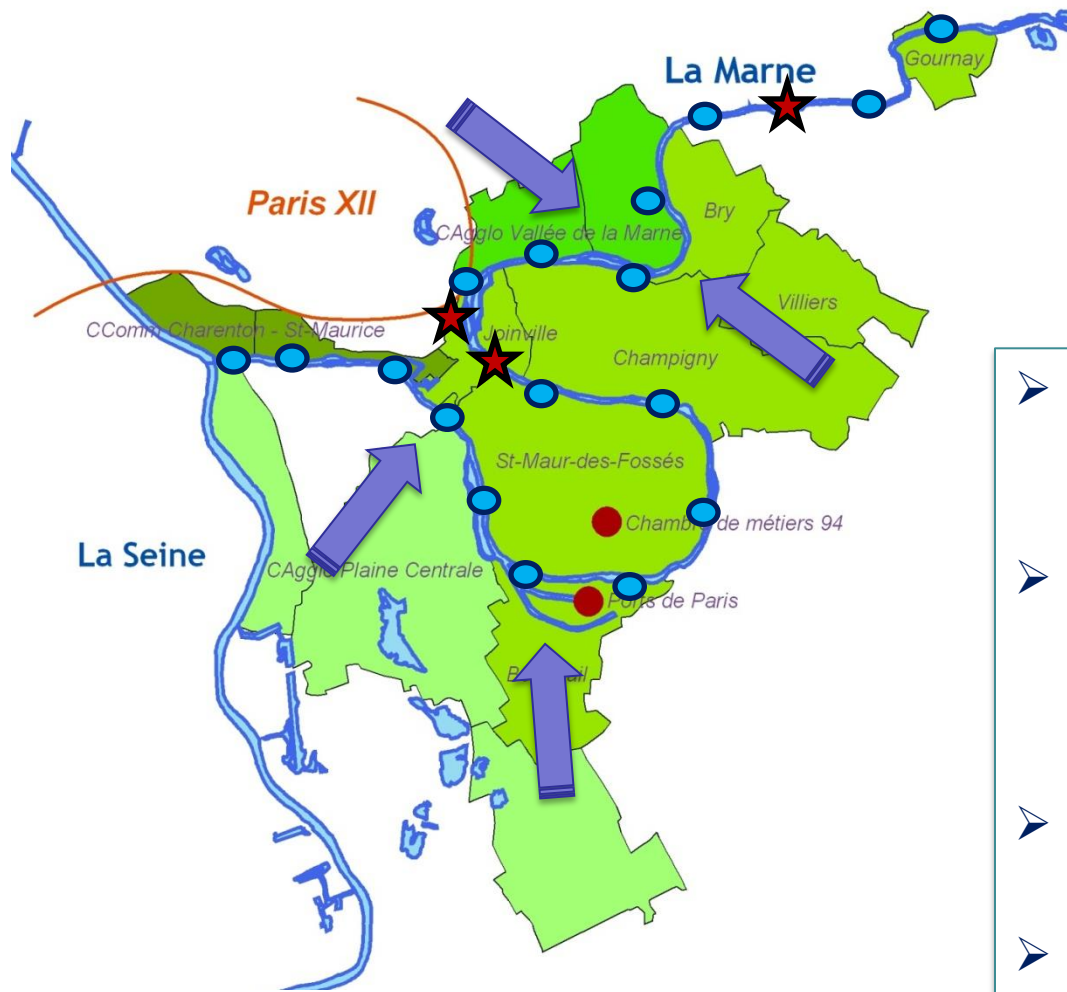
Seuil de qualité suffisante P90 = 900 u/100mL en *E. coli* et 330 u/100 mL en Entérocoques.
Seuil de bonne qualité P95 = 1000 u/100 mL en *E.coli* et 400 u/100 mL en Entérocoques



L'Observatoire Marne Vive – principaux résultats bactériologiques Année 2011

- Au niveau de la qualité Eau de Baignade, de grandes tendances sont observées, à savoir :
 - Une diminution globale des concentrations dans le temps
 - Une zone toujours plus problématique : Joinville
 - Une eau non baignable d'après les données disponibles, sauf si les jours de pluie et J+1 sont retirés à Saint-Maur : un espoir !
- **MAIS :**
 - Des zones de prélèvements variées et localisées principalement autour d'une zone Saint-Maur – Neuilly
 - Des paramètres non liés spécifiquement dans les prélèvements (débits, ammonium, pluie, bactériologie)
- **DONC un besoin de données plus fiables et répondant aux questions relatives à la baignade**

Le projet d'étude – Objectifs globaux



- Mesurer la qualité bactériologique de la Marne en saison estivale
- Evaluer l'évolution des concentrations tout au long du linéaire et repérer **les secteurs les moins exposés**
- Faire le **lien avec les réseaux d'assainissement**
- **Comprendre les interactions et identifier les possibilités d'actions**

● Multiplier les points de mesures tout au long du linéaire

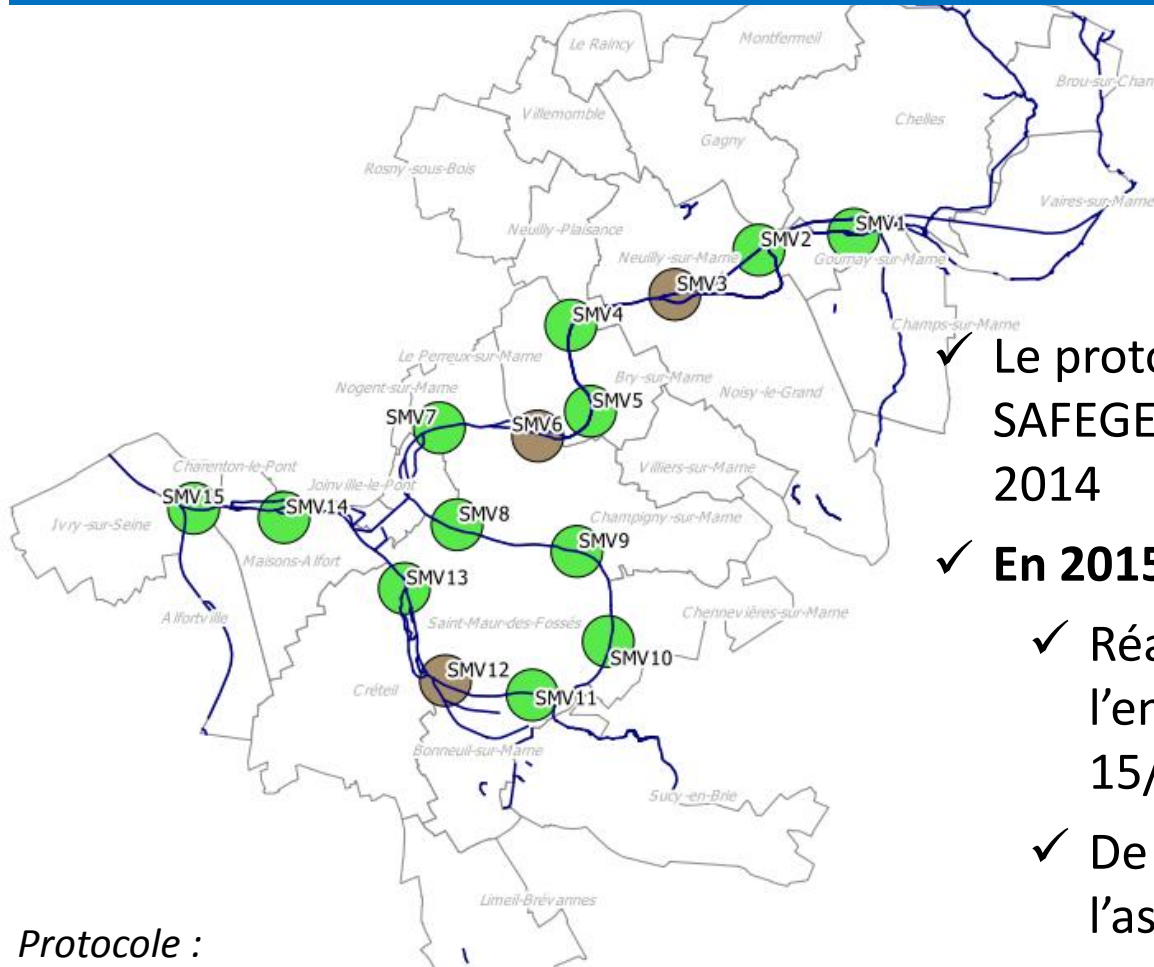
Le projet d'étude – La composition du COPIL

- Les producteurs d'eau potable
 - Ville de Saint-Maur
 - SEDIF
 - Eau de Paris
- Le SIAAP
- Les Conseils Départementaux 93 et 94
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Île-de-France
- Des scientifiques et des experts (dont LEESU)
- Des collectivités engagées pour la baignade en Marne : la ville de Meaux (77) et la CA Marne et Chanteraine (77)



Son rôle : accompagner l'étude par ses connaissances et compétences multiples

Le projet d'étude – Objectifs globaux



✓ Le protocole a été défini avec SAFEGE en 2013 puis amendé en 2014

✓ **En 2015 :**

- ✓ Réalisation du protocole par l'entreprise Aqua-Mesures du 15/6 au 15/9
- ✓ De mars à août : diagnostic de l'assainissement du territoire par un stagiaire Master2
- ✓ Automne / Hiver 2015-2016 : analyse et interprétation des résultats

Protocole :

- 15 points de mesures
- 2 mesures / semaine pendant 13 semaines
- Mesures des bactéries (*E.coli* / entérocoques) + paramètres liés à l'assainissement et l'hydrologie (NH_4^+ , *ph*, turbidité, etc.)



Etudes réalisées en 2014 en prise avec les chantiers des commissions

- Fréquentation et usages des bords de Marne et de Seine
 - Inventaire des zones humides
 - Eau et Grand Paris

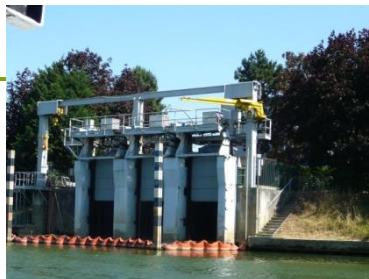
Perspectives de travail pour les commissions

Commission « Préservation des milieux naturels »

- **Amender le référentiel des « paysages de l'eau »** sur le volet écologique : zones humides, restauration des berges, zones d'expansion des crues, continuités écologiques (SRCE, trames vertes et bleues)...
- Suivi des **études** sur la Marne et les affluents :
⇒ ex : Etude globale Morbras
- **Garde fou**, conception de **propositions** dans le cadre de projets :

Commission « Conciliation des usages »

- **Amender le référentiel des « paysages de l'eau »** sur le volet usages-tourisme : contribution au plan de vocation des espaces riverains de la Marne.
- Suivi des **études** sur la Marne et les affluents :
⇒ Ex : projet de certification « Itinéraire culturel européen » des bords de Marne
- **Garde fou**, conception de **propositions** pour la conciliation des usages



Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine

Comité départemental tourisme 94 - 2014



Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine

SYNTHESE

Février 2015

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

1

CONSTRUIRE UN DISPOSITIF DE CONNAISSANCE DES USAGERS ET DE LEURS PRATIQUES

2

EVALUER LEUR PERCEPTION DES BERGES ET DES AMENAGEMENTS ASSOCIES

3

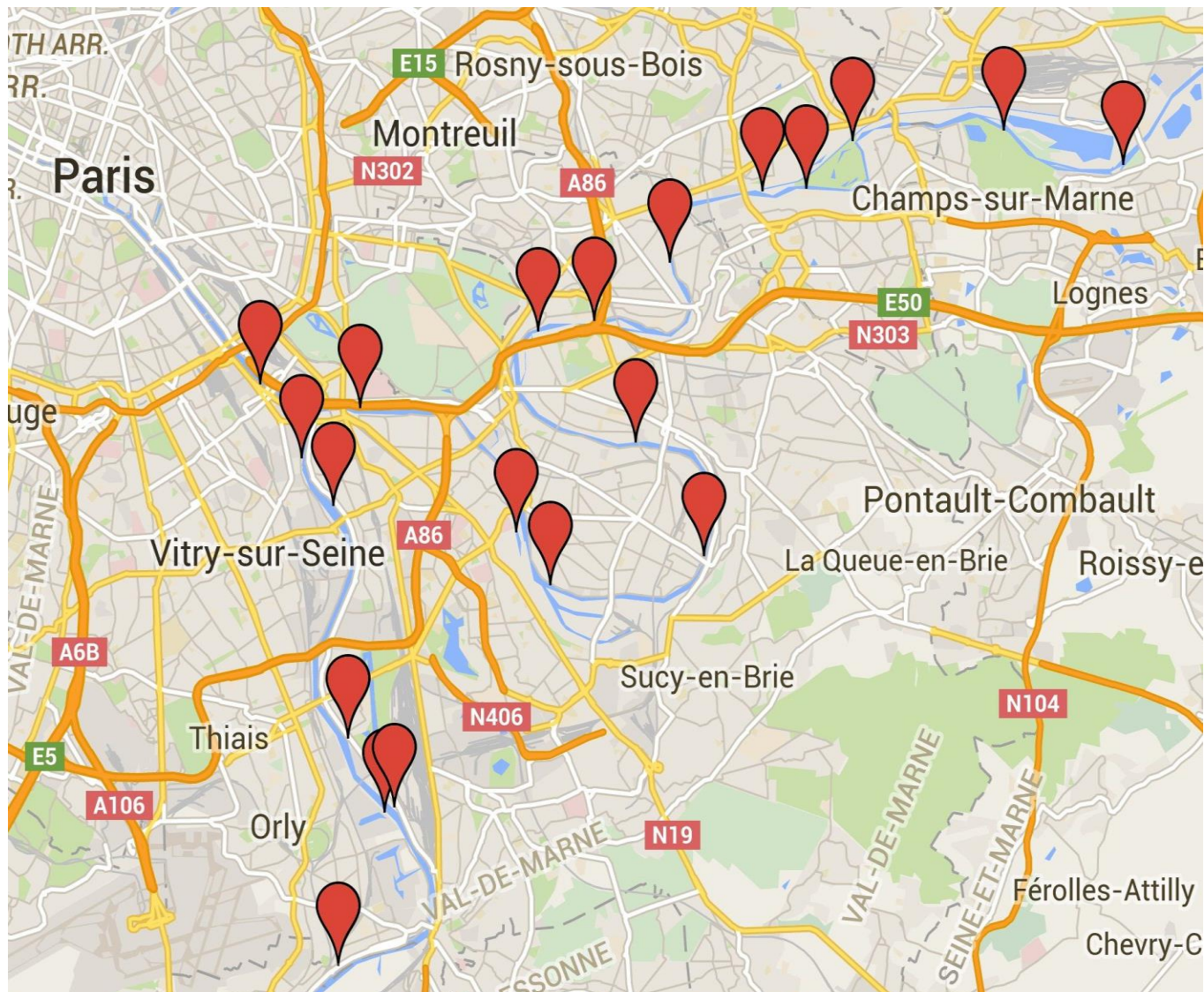
SEGMENTER CES CLIENTELES POUR IDENTIFIER DES PROFILS DE BESOINS ET ATTENTES CIBLES

4

ACCOMPAGNER LE COMITE DE PILOTAGE DANS LA VALORISATION DES BORDS DE MARNE ET DE SEINE

Cette synthèse présente les résultats d'un recueil quantitatif approfondi par une phase qualitative

- **849 enquêtes réalisées** au total (entre juillet et septembre 2014), réparties sur 20 sites et sur des jours de semaine et de week-end afin de diversifier au maximum les périodes de recueil
- **Une phase qualitative d'approfondissement** (2 focus groups en ligne réalisés en janvier 2015) centrée sur les 2 groupes identifiés lors de la phase quantitative comme ayant le potentiel de développement le plus prometteur... et sur les perspectives de positionnement touristique



1. Les sites des Bords de Marne

Pratiques de fréquentation des sites

Une fréquentation de proximité

90 % de personnes interrogées sur les sites des Bords de Marne déclarent habiter le Val de Marne, la Seine-Saint-Denis ou la Seine-et-Marne (91% sur les bords de Seine)

53% de visiteurs viennent à pied (71 % sur les bords de Seine) et mettent en moyenne 14 min (10 min. sur les bords de Seine)

48% viennent généralement le weekend (39% sur les bords de Seine)

1h27 c'est le **temps moyen de présence** sur site (déclaré) (1h04 sur les bords de Seine)

Les 3 critères qui influencent le plus le choix d'un site sont :

- 1 - la **beauté du cadre** (citée par 68% des personnes interrogées / vs 50 % sur les bords de Seine)
- 2 - la **proximité** (63% / 74 % sur les bords de Seine)
- 3 - la **facilité d'accès** au site (37% / 50 % sur les bords de Seine)

Les activités les plus pratiquées étant les **balades** (72%), le **vélo** (24%) et le **jogging** (19%)

1. Les sites des Bords de Marne

Satisfaction et attentes

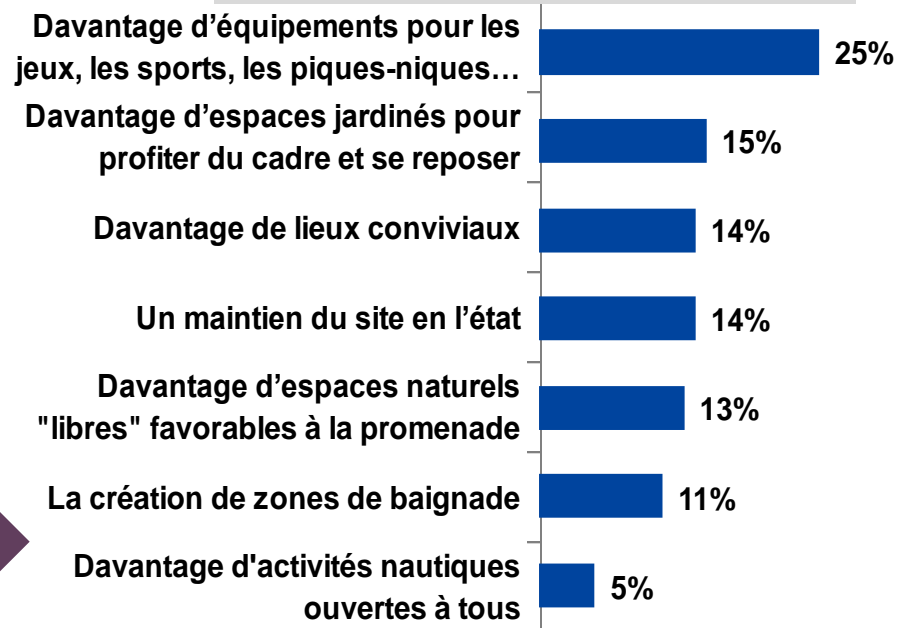
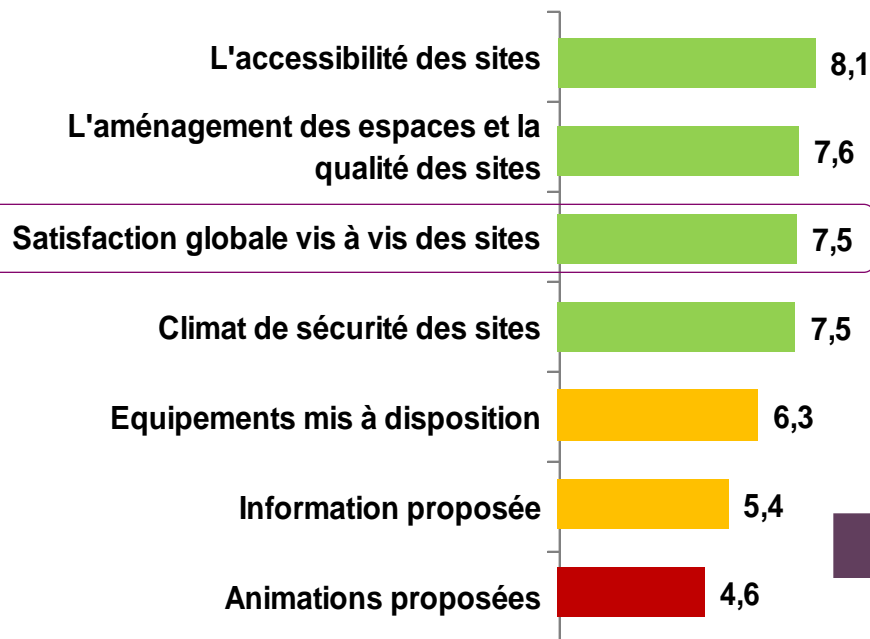
La satisfaction globale à l'égard des sites fréquentés est de 7,6/10

(7/10 pour les bords de Seine)

Avec une recommandation des sites plutôt bonne : **NPS = 20** (-17 pour les bords de Seine)

La part des promoteurs (35%), susceptibles de générer un bouche à oreille positif, est plus que 2 fois plus importante que celle des détracteurs (15%). insatisfaits de leur expérience

En ce qui concerne vos attentes vis-à-vis de ce site, à quoi seriez-vous le plus favorable ?



2. Les sites des Bords de Seine

La perception des Bords de Seine

- Les bords de Seine (en dehors de Paris) bénéficient logiquement d'une **image moins construite auprès des clientèles "touristiques"...**
 - Un déficit d'image lié à un certain **manque de visibilité qui conduit à une représentation d'espaces plus urbains que naturels**
 - Les franciliens les estiment peu propices aux promenades... voire peu sécuritaires
- ... alors qu'ils bénéficient d'une **image relativement dynamique et valorisante auprès de ceux qui les fréquentent**
 - ✓ *"Il y a beaucoup plus de services quand on connaît bien." (Ecolo-exigeant)*
- Le **patrimoine naturel** et la **facilité d'accès** sont les principaux atouts perçus des Bords de Seine
 - Les points de faiblesse étant le manque d'aménagements facilitant la promenade, une trop grande fréquentation à certains endroits et l'absence d'attractivité spécifique pour les touristes
 - ✓ *"Pour moi, la Seine hors de Paris n'apporte rien de particulier."*

2. Les sites des Bords de Seine

Satisfaction et attentes

La satisfaction globale à l'égard des sites fréquentés s'établit à 7,0/10

Avec une recommandation des sites en net retrait : **NPS = -17**

La part des détracteurs (36%), insatisfaits de leur expérience est quasi 2 fois supérieure à la part des promoteurs (19%), susceptibles de générer un bouche à oreille positif

En ce qui concerne vos attentes vis-à-vis de ce site, à quoi seriez-vous le plus favorable ?

L'accessibilité des sites 8,0

Satisfaction globale vis à vis des sites 7,0

L'aménagement des espaces et la qualité des sites 6,9

Climat de sécurité des sites 6,5

Equipements mis à disposition 5,6

Information proposée 4,3

Animations proposées 3,1

Davantage d'équipements pour les jeux, les sports, les piques-niques... 36%

Davantage d'espaces jardinés pour profiter du cadre et se reposer 16%

Davantage de lieux conviviaux 15%

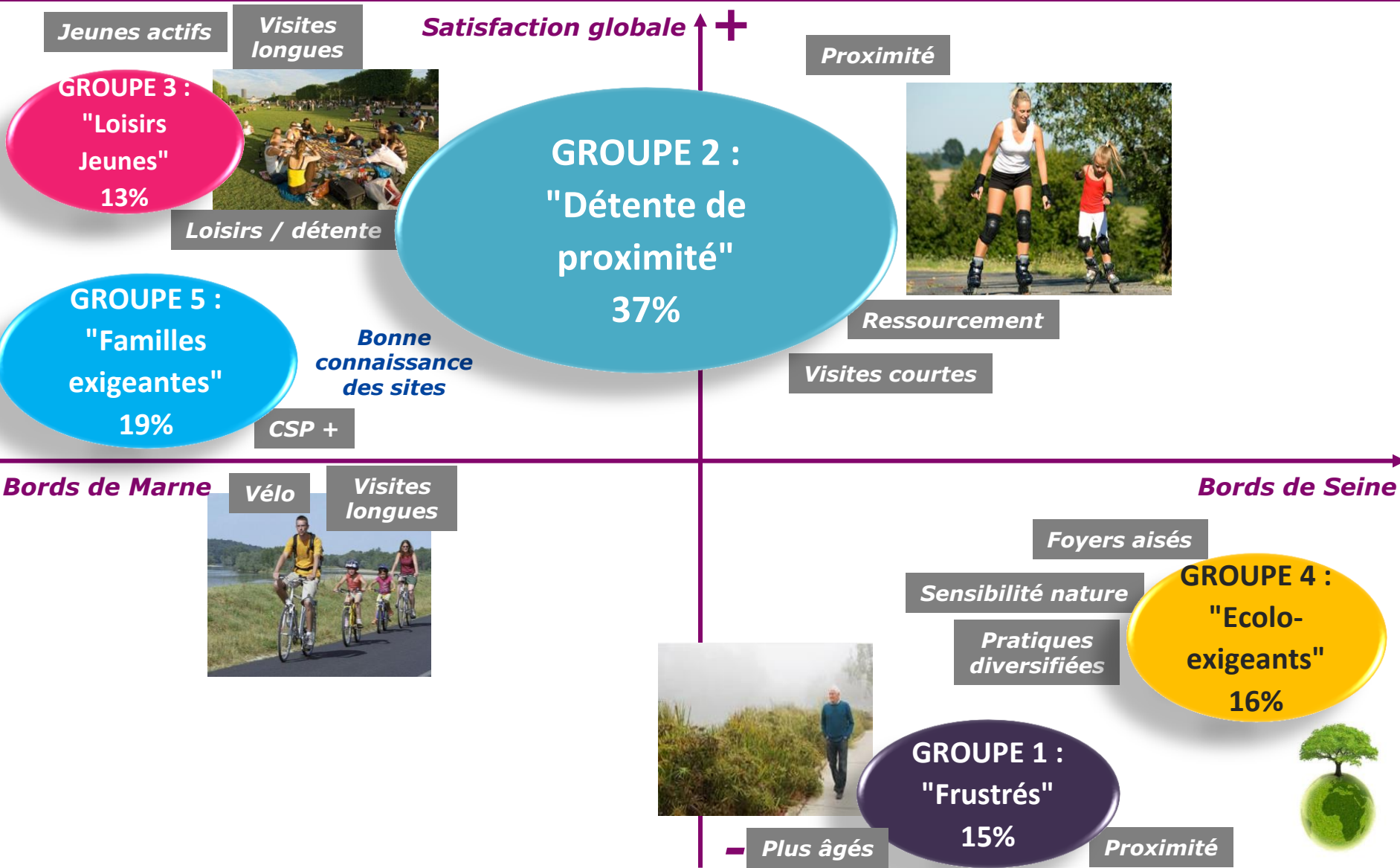
Davantage d'espaces naturels "libres" favorables à la promenade 13%

Un maintien du site en l'état 10%

La création de zones de baignade 5%

Davantage d'activités nautiques ouvertes à tous 4%

3. Segmentation des visiteurs



3. Segmentation des visiteurs

La présentation synthétique met en valeur les écarts significatifs par rapport aux autres groupes

Groupe 1 : "Frustrés" (15%)

Principaux registres d'attentes :

Peu d'attentes spécifiques déclarées, hormis la création de zones de baignade

Groupe 2 : "Détente de proximité" (37%)

Principaux registres d'attentes :

- Entretien et sécurité du site
- Accueil et équipements (sanitaires, fontaines, bancs...)
- Activités nautiques ouvertes à tous

Groupe 3 : "Loisirs Jeunes" (15%)

Principaux registres d'attentes :

- Accessibilité du site, parkings
- Aménagements sportifs

Groupe 4 : "Ecolo-exigeants" (16%)

Principaux registres d'attentes :

- Accueil et Equipements mis à disposition sur le site
- Préservation des espaces naturels et développement d'espaces naturels "libres" favorables à la promenade
- Renforcement de l'entretien et de la propreté

Groupe 5 : "Familles exigeantes" (19%)

Principaux registres d'attentes :

- Aménagement des espaces et qualité du site
- Amélioration des aménagements cyclables et piétons et des équipements dédiés aux enfants
- Entretien des sites

Un potentiel touristique qui reste à révéler et à concrétiser

- Aujourd'hui les Bords de Marne / Seine semblent **peu visibles des publics distants**
 - Au sein des franciliens interrogés, une majorité n'avaient aucune connaissance, ne serait-ce que de réputation, des bords de Marne/Seine (en dehors de Paris)
 - Le bouche à oreille, qui occupe un rôle central dans le choix de site visité, est quasi nul en ce qui concerne les sites en bords de Marne / Seine
- Un rayon d'attractivité faible, **faute d'atouts véritablement discriminants identifiés**

Un effort de communication qui peut s'appuyer sur 2 axes principaux

- **Un effort de référencement** sur les principaux moteurs de recherche et sites d'information touristique d'Ile de France
 - Le canal web jouant un rôle déterminant dans l'information en amont
- Une stratégie de communication **valorisant les atouts unanimement reconnus** :
 - **Le patrimoine naturel et le potentiel de ressourcement** offerts par ces espaces naturels
 - **La convivialité des lieux** – registre d'évocation traditionnellement attaché aux bords de Marne – et **la diversité des activités proposées, adaptées aux familles**

Mais un effort de communication qui ne saurait suffire à attirer une clientèle touristique en attente de points d'intérêt historiques et/ou culturels

- Les bords de Marne n'étant pas naturellement au cœur des parcours "touristiques" types, ils doivent offrir **une opportunité de balade et de détente dans le cadre d'une visite ciblée**, susceptible de justifier le déplacement

✓ *"Marcher pour marcher, ce n'est vraiment pas mon truc, j'ai un tapis de course pour ça, donc s'il n'y a pas quelque chose d'intéressant à voir je n'y irai pas."*

➔ **Une réflexion de fond à mener sur le patrimoine historique et culturel "valorisable" de ces territoires**

- Par ailleurs, la facilité d'accès au site – mais également la communication sur cette facilité d'accès – apparaissent essentielles pour capter une clientèle touristique à convaincre

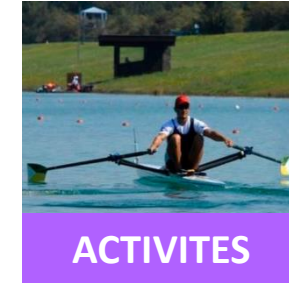
Enfin, ce développement touristique ne doit pas se faire au détriment de la préservation des espaces naturels et de leur tranquillité

- Une crainte nettement relayée par les clientèles de proximité, qui souhaitent **préserver la quiétude des lieux**, 1^{er} atout à leurs yeux

5. Perception des Bords de Marne

Conclusions du Focus Group auprès des publics les plus exigeants

- Spontanément, des évocations assez "convenues" des bords de Marne : **guinguettes, pique-niques et convivialité**



- Au-delà de ces images "datées", des **représentations contemporaines différenciées entre les cibles qui fréquentent déjà ces espaces et celles qui ne les connaissent pas**

- **Clientèle de proximité** : une représentation beaucoup plus nuancée et porteuse de valeurs positives. Même si la nature semble en retrait... les bords de Marne restent largement associés au bien-être et à la détente
- **Clientèle "touristique"** : une représentation basée sur **des a priori plus négatifs** (des espaces aujourd'hui moins "naturels", moins attrayants... car trop étroitement "encastés" dans le tissu urbain), même si les valeurs de **convivialité** restent d'actualité

- La **présence de l'eau et de la nature à proximité de Paris** sont les principaux atouts perçus des Bords de Marne

- Les points de faiblesse étant le manque – réel ou supposé – de propreté de l'eau et une offre limitée en termes d'activités proposées

L'étude met en évidence une fréquentation essentiellement locale des bords de Marne et de Seine...

- Avec 96% des visiteurs provenant d'Ile-de-France, dont 88% habitent le Val de Marne ou la Seine-Saint-Denis, les sites enquêtés **attirent avant tout une population de proximité...**
- ... ce que confirment l'ancienneté et la fréquence de visite déclarées dans l'étude quantitative comme dans la phase qualitative
 - Plus de la moitié des répondants déclarent fréquenter le site enquêté depuis plus de 4 ans
 - Et plus de 60% déclarent le fréquenter au moins 1 fois par semaine
- Le caractère très local de cette fréquentation témoigne **d'une assez nette évolution par rapport à l'enquête Boucles de la Marne de 2002**, qui comptait 86% de visiteurs franciliens, et 50% des répondants venant sur le site avec un véhicule motorisé, contre seulement 26% pour cette enquête

... avec toutefois des différences de profils assez marquées entre les 2 secteurs

- Des sites de Bords de Seine attirant **une population plus masculine, plus jeune, moins favorisée socialement** et plus récemment implantée en Ile de France
- Au final, des différences de profils qui **se retrouvent dans les pratiques de visite...**
 - Des sites de Bords de Marne qui attirent une clientèle plus familiale, plus présente le week-end, pour des durées de visite plus importantes et plus tournées vers la nature
 - Des sites de Bords de Seine qui attirent une fréquentation de proximité encore plus marquée, plus solitaire et plus étalée dans la semaine, plus motivée par la balade et moins par les activités sportives
- ... comme dans la **perception des espaces** :
 - Une **perception beaucoup plus positive des sites de Bords de Marne**, au global comme dans le détail, avec des représentations associées **plus tournées vers la nature...**
 - ... quand les sites de Bords de Seine, plus perçus comme des espaces "**d'évasion du quotidien**", sont **beaucoup plus sévèrement évalués sur la plupart des items**, en particulier sur l'entretien, le climat de sécurité, l'information et les animations proposées

Une différence de perception entre bords de Marne et bords de Seine nuancée par la phase qualitative

- **Une différence de perception nuancée par les clientèles de proximité...**
 - Des utilisateurs pour qui bords de Marne comme bords de Seine procurent **une expérience de ressourcement** (promenade, activités sportives...) au contact de la nature, également propice à des moments de convivialité partagée

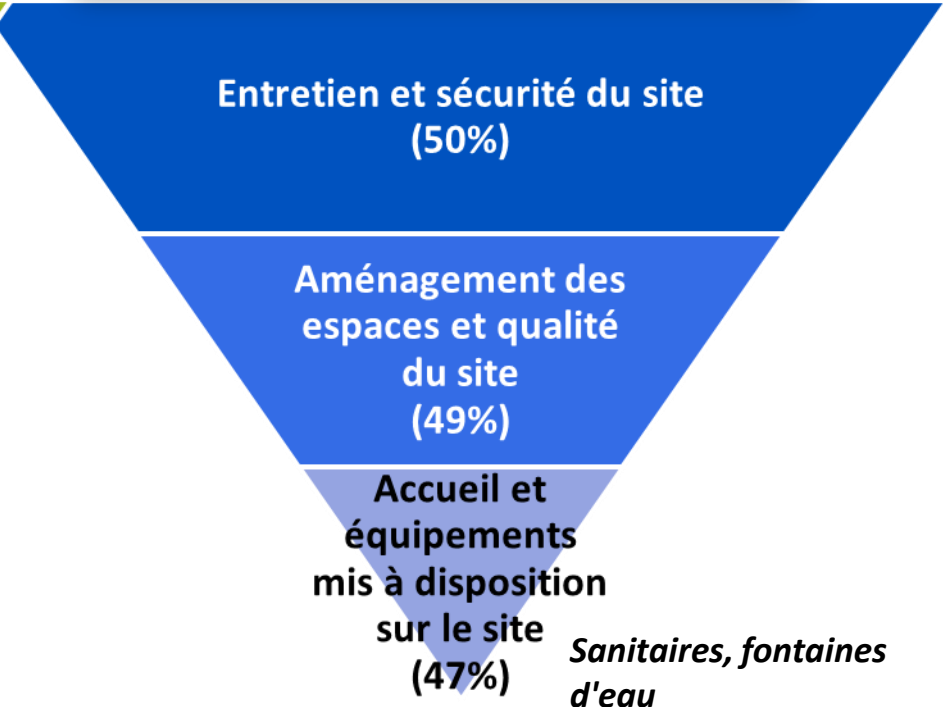
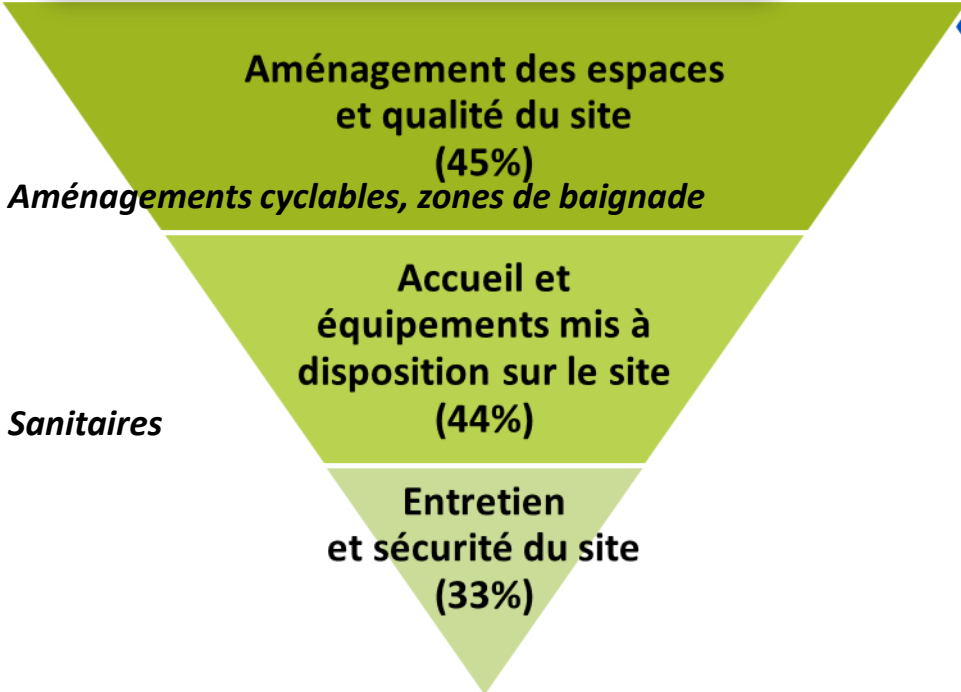
- ... mais assez sensible au sein de la clientèle "touristique", qui ont **une perception relativement tranchée de ces 2 territoires :**
 - **Une image assez "convenue" mais peu construite des bords de Marne**, perçus avant tout comme des lieux de convivialité porteurs d'un certain capital historique
 - **Une absence totale de représentations attachées aux bords de Seine...** voire des a priori plutôt négatifs sur leur déficit supposé de patrimoine naturel

Conclusions – Recommandations

L'étude met en lumière une satisfaction globale assez moyenne, avec des attentes d'amélioration transverses mais discriminées en termes de priorité...

Bords de Marne

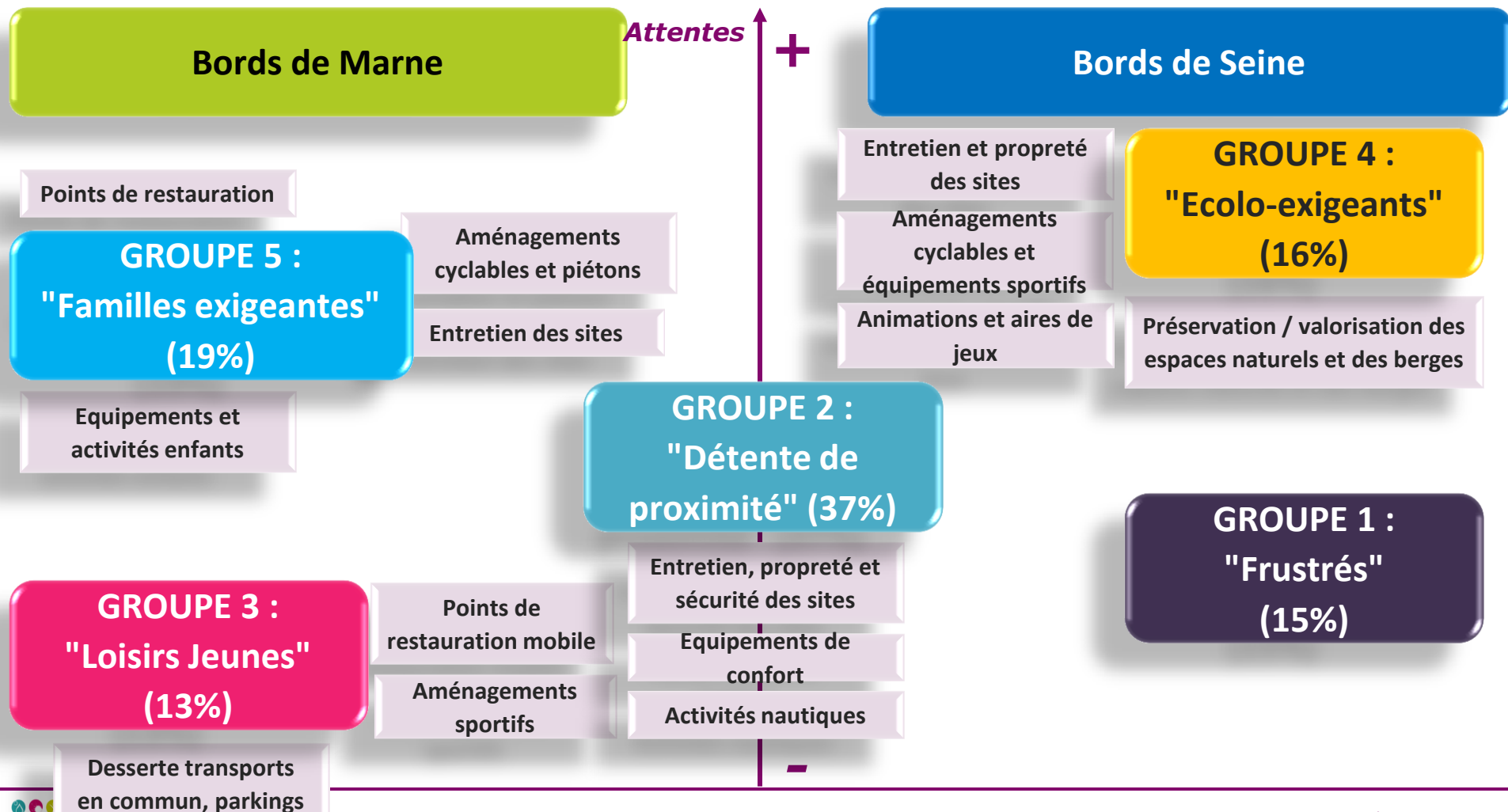
Bords de Seine



... même si, in fine, tous placent le renforcement des équipements en priorité, avant le renforcement des espaces jardinés et des lieux conviviaux

Conclusions – Recommandations

Des différences d'attentes confirmées par la segmentation des visiteurs, qui recouvre en partie cette dichotomie Bords de Marne / Bords de Seine



Au final, une vision partagée du potentiel et des atouts de ces espaces de la part des clientèles de proximité...

- Autour de **2 axes principaux**, confirmés par la phase qualitative :
 - **Des espaces naturels propices au ressourcement et à la détente**
 - **Des espaces dédiés avant tout aux activités sportives et familiales**

- Avec des attentes assez circonscrites en termes d'améliorations :
 - **Développement / renforcement des équipements "de base"** : sanitaires, fontaines d'eau et espaces pique-nique
 - **Renforcement de la propreté et de l'entretien** des espaces naturels et des équipements
 - **Valorisation du patrimoine naturel** et de la biodiversité

... avec des pistes de repositionnement potentiellement discriminées et surtout une exigence de rééquilibrage au profit des bords de Seine

- Un positionnement des espaces de Bords de Marne **plus ouvert aux activités de loisirs et aux animations** (ports, guinguettes et parcs se prêtant plus à une fréquentation "loisirs")
- ➔ **Un développement renforcé des aménagements de loisirs, mais qui ne doit pas se faire au détriment de la tranquillité de ces espaces**

- Une coloration **ressourcement et "évasion du quotidien"** plus marquée pour les bords de Seine, mais qui souffrent d'un net déficit d'équipement et d'entretien
- ➔ **Un développement prioritaire des équipements d'accueil et de confort, de l'entretien et de la sécurité**

Des pistes de repositionnement des berges de Marne et de Seine compatibles avec le développement du potentiel touristique , mais qui supposent des leviers d'attractivité différenciés

- La phase qualitative menée auprès des clientèles "touristiques" confirme des **attentes renforcées d'intégration des espaces naturels aux territoires urbains...**
 - Des attentes transverses populations locales / clientèles touristiques
 - Des territoires urbains au sein desquels la nature, et l'eau, ont toute leur place (*cf. Valoriser la nature en ville - Vecteur de bien-être et d'innovation touristique, Atout France, 2014*)

 - ... mais les berges de Marne et de Seine souffrent d'un **déficit de notoriété, d'image et d'attractivité**
 - Si le potentiel de ces espaces en termes de ressourcement de patrimoine naturel est reconnu et valorisé par la majorité des touristes interrogés...
 - ... il ne suffira certainement pas à justifier, à lui seul, de s'inscrire dans **des parcours touristiques avant tout fondés sur la découverte / visite de points d'intérêt historiques et/ou culturels et d'animations**
- ➔ **Un travail de fond à mener pour combler ces déficits et identifier le patrimoine historique et culturel "valorisable" de ces territoires pour en faire des leviers d'attractivité touristique**

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs

François ROBLOT

froblot@tourisme-valdemarne.com

Tél. : 01 55 09 30 79



VAL-DE-MARNE
TOURISME & LOISIRS

www.tourisme-valdemarne.com



Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Marne Confluence

Syndicat Marne Vive - 2014

Etude « Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE »

- Etude complémentaire ciblée lors de l'état initial du SAGE
- **Objectif : connaître avant d'agir + communiquer/sensibiliser.**
- **N.B. : Inventaire complet (identification, délimitation, caractérisation des zones humides) et précis (rendu au 1/5000^{ème}) mais NON EXHAUSTIF**
- **Valorisation :**
 - Aide à la prise en compte des zones humides dans les **documents d'urbanisme** et les **projets d'aménagement**.
 - Appui à la définition de dispositions / règles dans les documents opposables du **SAGE** (PAGD, Règlement) en vue de la restauration, gestion et protection des zones humides

Zones humides = écosystèmes de transition entre milieux terrestres et aquatiques.

Définies comme « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (article L.211-1 du Code de l'environnement).

Contexte

- **52 communes réparties sur 4 départements** (*Paris, Seine et Marne, Seine Saint Denis, Val de Marne*),
- **71%** de surfaces urbanisées,
- **~150 projets** d'aménagements recensés, répartis sur 3145ha,
- Importantes pressions dues aux activités humaines, se répercutant sur la qualité de l'eau et des milieux humides.

« Mettre fin à la disparition et la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité »

(Orientation 22 projet SDAGE Seine Normandie 2016-2021)

Méthodologie de l'étude

Une étude en quatre volets :

1. Prélocaliser les zones humides potentielles,

Analyse bibliographique et cartographique (photo-interprétation)

2. Délimiter et caractériser les zones humides effectives

Réalisation de prospections de terrain

3. Définir les zones humides à enjeux

Analyse multicritères des fonctions et valeurs associées aux zones humides

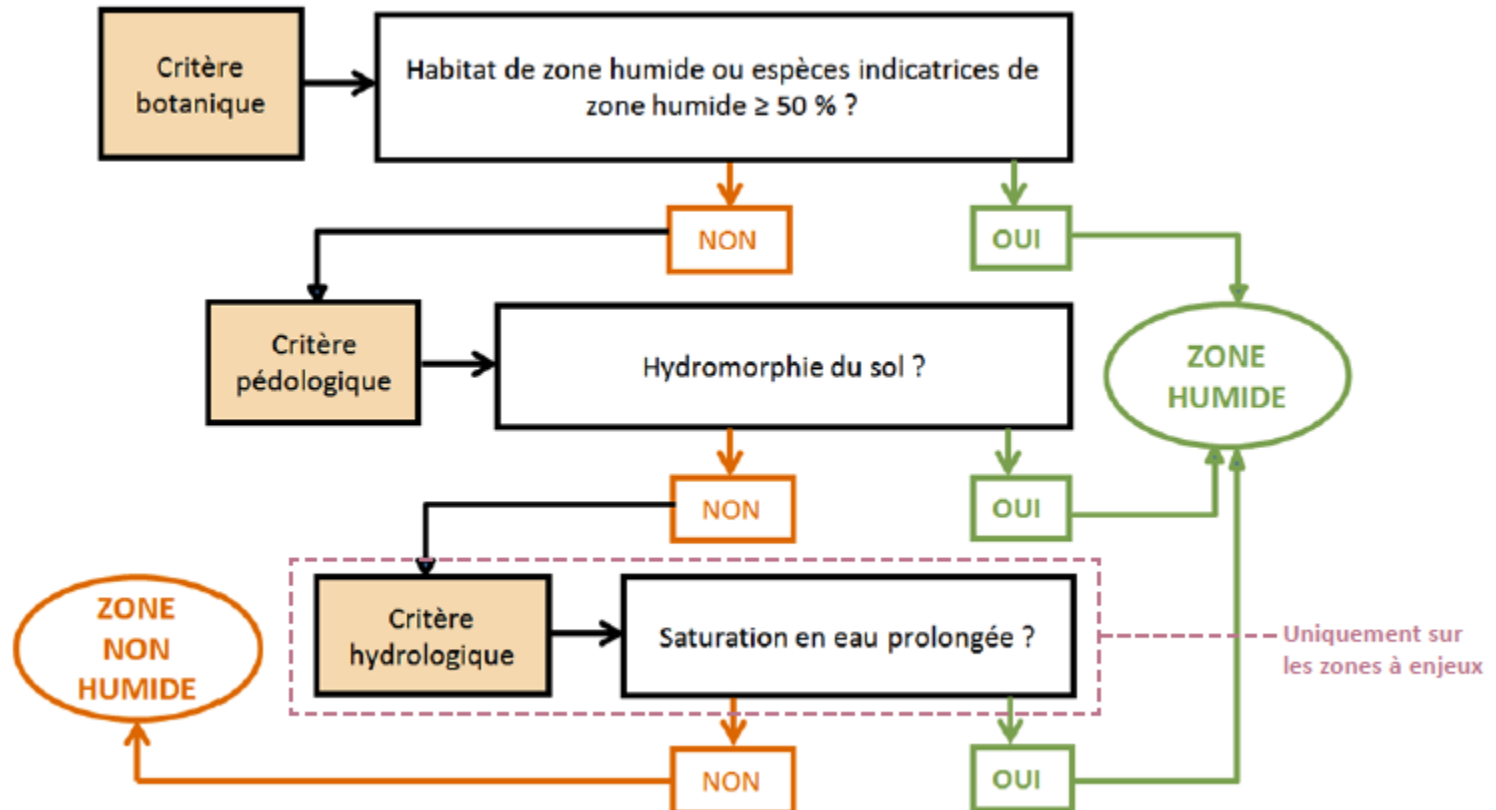
4. Identifier les zones humides prioritaires

Analyse croisée des pressions/menaces et du statut de protection/gestion

Prospections de terrain

Démarche :

1. Préparation : validation des sites à prospector,
2. Différenciation par **analyse de la végétation** des habitats dits «humides» (H) des habitats «potentiellement ou partiellement humides» (pro parte)(p),
3. Ce dernier type fait l'objet d'un **examen pédologique**.



Cartographie des zones humides sur le territoire du SAGE

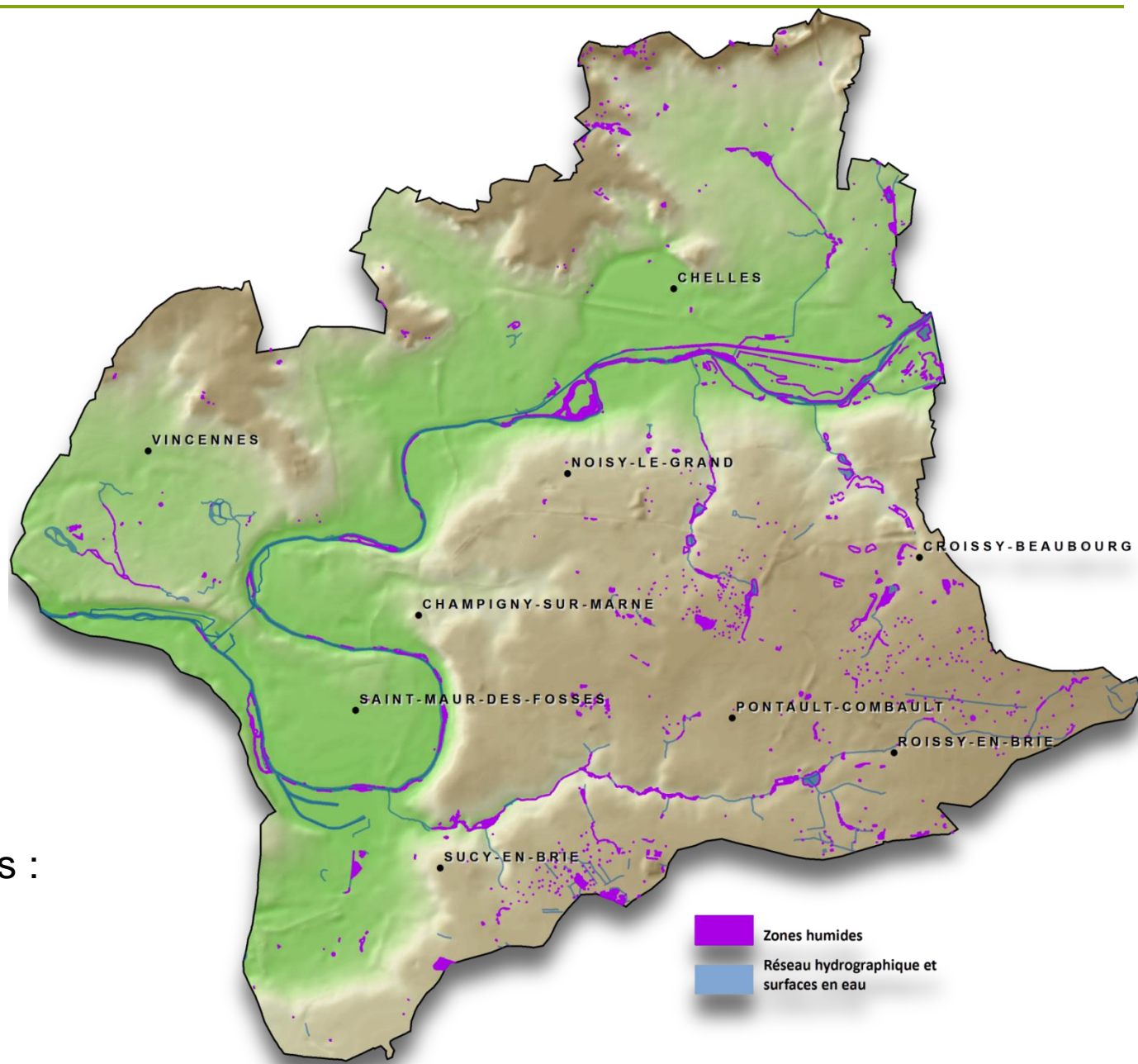
- **204 ha** de zones humides identifiées
NON EXHAUSTIF!

- Localisation principale :

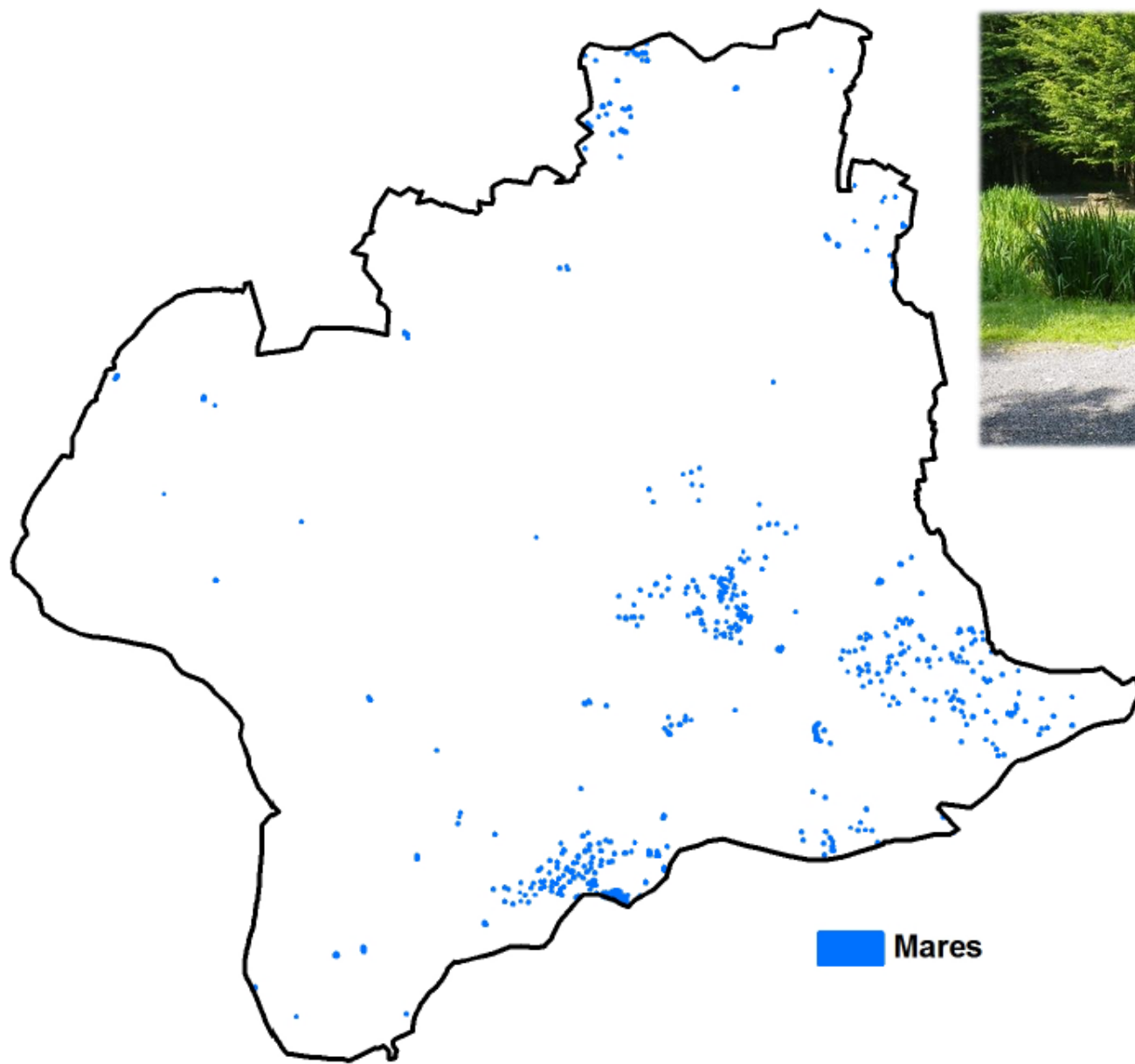
- Vallée de la Marne et du Morbras
- Boisements humides ceinture verte
- Pourtours des étangs du Val Maubuée

- Principales typologies :

- **Ripsisylves**
- **Roselières**
- **Mares**

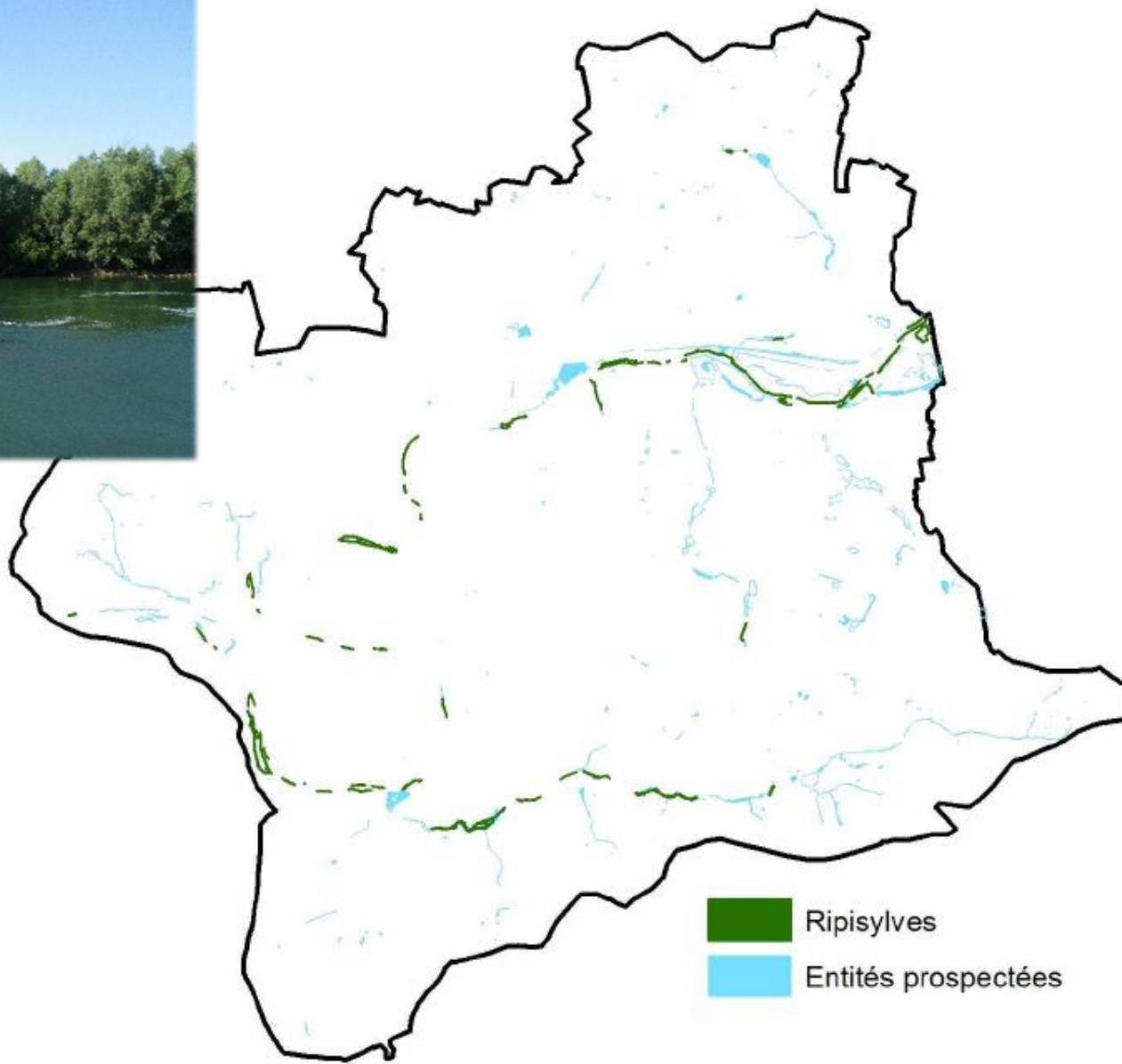


Principales typologies : Mares





- **Boisements humides** (Ferrières, Notre-Dame, Saint-Martin, Célie, Bondy, Brou...)
- Quelques **mares éparses**, dans le tissu urbain.

Principales typologies : Ripisylves



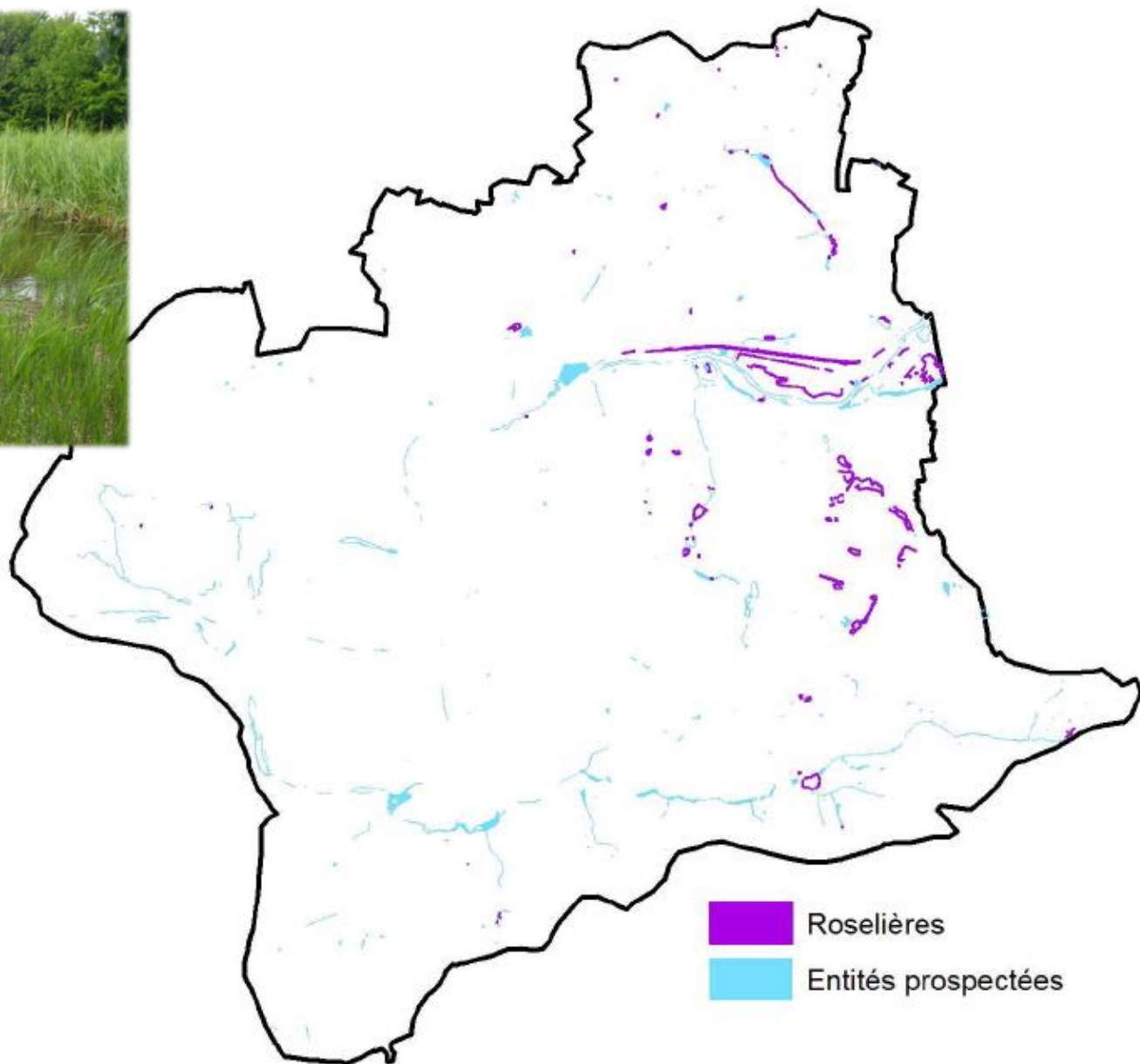
- Vallée de la Marne
- Vallée du Morbras

 Ripisylves
 Entités prospectées

Principales typologies : Roselières



- **Bords d'étangs**
(Val Maubée, base de Vaires-Torcy, Etang du Coq...)
- **Canal de Chelles**
- **Ru de Chantereine**



Autres typologies d'entités présentes sur le territoire



Mégaphorbiaies



Fourrés et boisements marécageux



Bassins de parcs et bassins de décantation



Prairies humides

Concept de « site fonctionnel »

Site fonctionnel : « Regroupement d'habitats humides ayant un fonctionnement hydrologique homogène et une cohérence écologique et géographique. Ces zones humides peuvent être géographiquement connectées ou déconnectées. »

➤ Agrégation des habitats humides adjacents,

➤ Séparation de grandes entités dans le cas d'entités distinctes d'après les habitats et conditions hydrologiques relevées,



Rédaction de fiches de caractérisation pour chaque zone humide

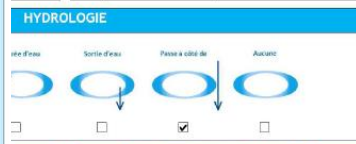
- Informations renseignées : superficie, type d'habitat, analyse hydrologique et écologique simplifiée, état de conservation, contexte (pressions/menaces), etc...
- Distinction entre zones humides « **naturelles** » et zones humides « **artificielles** »

FICHE N° 19	Niveau de priorité d'action	Moyen
TOPONYMIE	Cariçales et roselières du Centre Sportif de l'île de Vaires	
Surface	20822 m ²	Commune(s) principale(s) : Vaires-sur-Marne, Chelles
Typologie SDAGE		
Bordures et cours d'eau et plaines alluviales		
Typologie principale des habitats		
53.1 (H) : ROSELIERES		



Elaborée issue de l'expertise de terrain par un spécialiste mixte/pédologue compétent dans le cadre de l'objet d'une caractérisation sur le terrain. Certaines fiches complémentaires peuvent être trouvées en consultant les données relatives caractérisées de la SNPN

HYDROMORPHIE DU SOL	
<input type="checkbox"/> Sol rédoxique	Apparition des traces d'hydromorphie
<input type="checkbox"/> Sol tourbeux	
<input type="checkbox"/> Sol réductique	Disparition des traces d'hydromorphie
<input type="checkbox"/> Autre	



DIAGNOSTIC HYDROLOGIQUE *	
<input type="checkbox"/> Proche de l'équilibre naturel.	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensiblement dégradé, ne remettant pas en cause les équilibres naturels.	
<input type="checkbox"/> Dégradé, perturbant les équilibres naturels.	
<input type="checkbox"/> Très dégradé, les équilibres étant rompus.	

* : Ne concerne pas les zones humides d'origine anthropique

- ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES**
- Carex acutiformis Ehrh.
 - Carex riparia Curtis
 - Iris pseudacorus L.
 - Lythrum europaeum L.
 - Lysimachia vulgaris L.
 - Lythrum salicaria L.
 - Phragmites australis (Cav.) Steud.
 - Typha angustifolia L.
 - Typha latifolia L.
- Liste de valeurs issues de l'arrêté du 24 juin 2008

Falsabilité

Bonne

Moyenne

Mauvaise

ETAT DE CONSERVATION DU MILIEU	
<input checked="" type="checkbox"/> Habitat non dégradé	
<input type="checkbox"/> Habitat partiellement dégradé	
<input type="checkbox"/> Habitat dégradé à fortement dégradé	

LE SITE	
ATEINTES ET MENACES	
<input type="checkbox"/> rejets polluant	
<input type="checkbox"/> Extraction de matériaux	
<input type="checkbox"/> Mise en culture, travaux du sol	
<input type="checkbox"/> Surpâturage	
<input type="checkbox"/> Populiculture intensive ou engraissement	
<input type="checkbox"/> Eutrophisation	
<input type="checkbox"/> Urbanisation	
<input checked="" type="checkbox"/> Surfrequentation	
<input type="checkbox"/> Suppression des haies, talus et bosquets	
<input type="checkbox"/> Remblais	
<input type="checkbox"/> Présence d'espèce(s) invasive(s)	
<input type="checkbox"/> Modification du cours d'eau, canalisation	
<input type="checkbox"/> Fertilisation, amendement, emploi de phytosanitaires	
<input type="checkbox"/> Enrichissement, fermeture du milieu	
<input type="checkbox"/> Décharge	
<input type="checkbox"/> Création de plans d'eau	
<input type="checkbox"/> Atterrissement, envasement	
<input type="checkbox"/> Assèchement, drainage	
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	
<input type="checkbox"/> Aucune	

REMARQUES ACTIVITES/MENACES	
Entretien trop régulier de la végétation spontanée	
REMARQUES	
Favoriser les plantes hygrophiles en adoucissant la pente des berges.	
SOURCE	
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat mixte Marne Vive
Maîtrise d'œuvre	Biotope
Opérateur	AIVIL Damien
Nom de l'étude	Inventaire des zones humides du SAGE
Année	2015

Issue du croisement de données SIG disponibles sur l'ensemble du territoire du SAGE

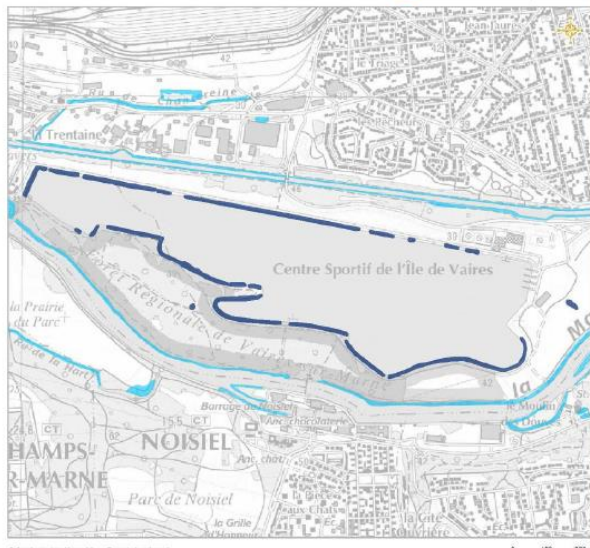
Site le détail des critères d'analyse et la méthode de croisement.

FONCTIONNALITE	
Perméabilité	Très forte
Capacité d'eau	Très forte
Qualité d'eau	Très forte
Stabilité	Faible

PRESSIONS	
Urbanisation	Très forte
Artificialisation	Nulla
Intensification agricole	Moyenne

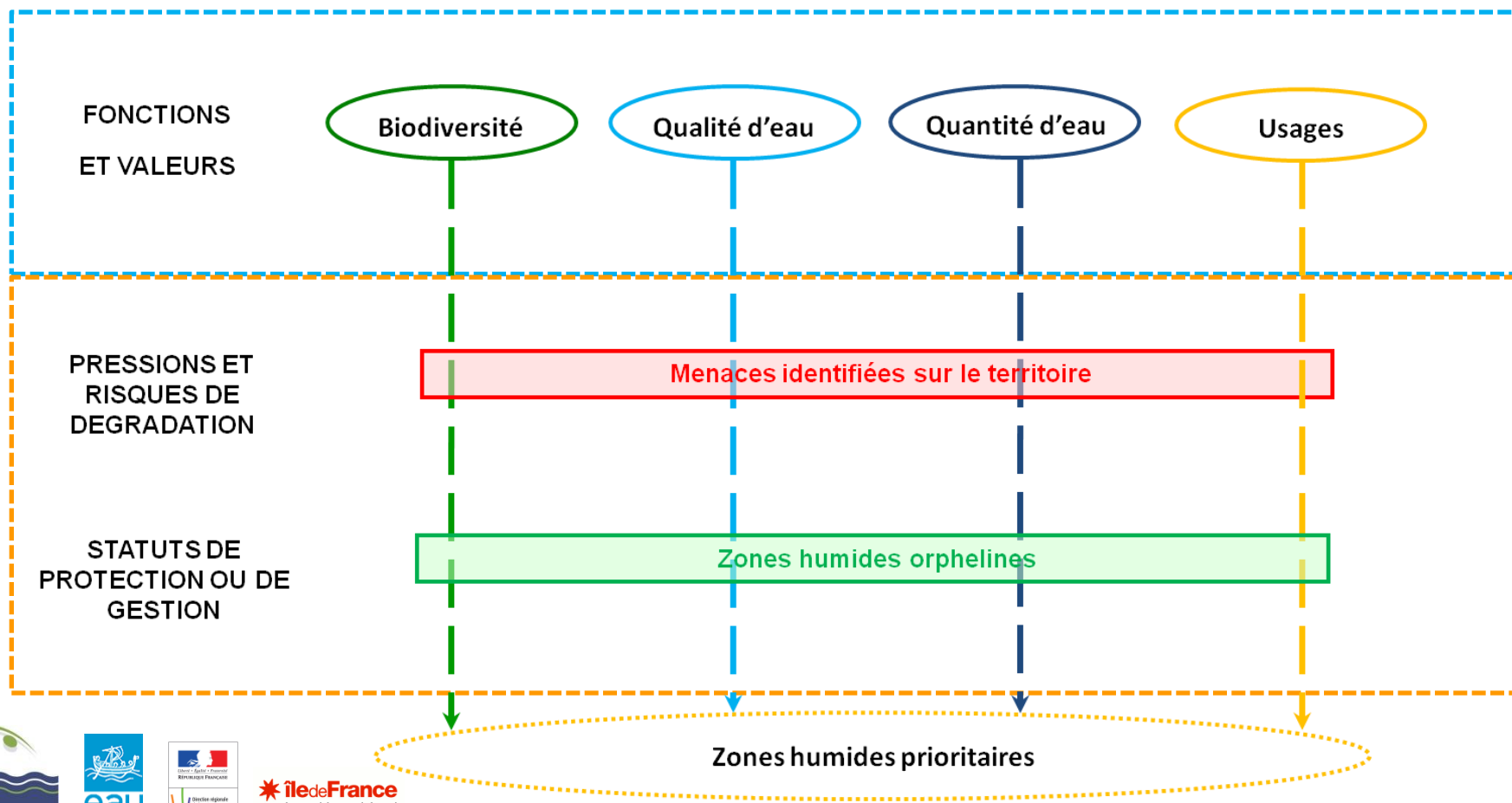
STATUT DE PROTECTION/GESTION	
Niveau de priorité d'action	Moyen

Le diagnostic est complémentaire d'un travail de diagnostic de terrain. Il ne peut être réalisé sans les fonctionnalités et les pressions associées aux zones humides du territoire. Une telle expertise de terrain et de travail SIG peuvent apparaître notamment en amont des projets lors du passage de l'expert (urbanisation en projet) ou des activités non agricoles (exemple : agriculture).

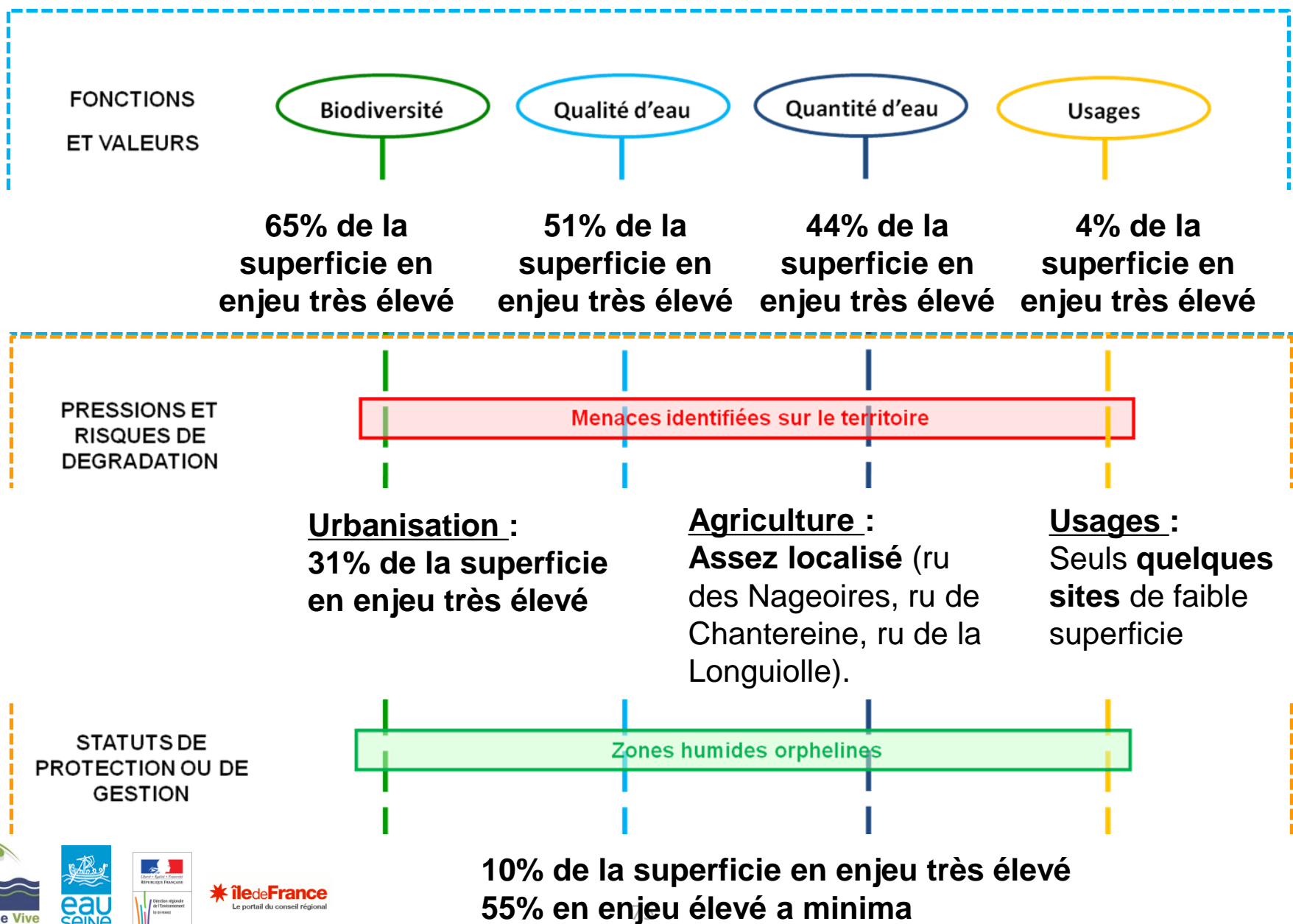


Priorisation des zones humides

- Croisement des « **fonctions et valeurs** » des zones humides avec les « **pressions et menaces** » auxquelles elles sont exposées et avec leur « **statut de protection et gestion** » actuel.
- Travail d'analyse cartographique à partir de données homogènes sur l'ensemble du territoire

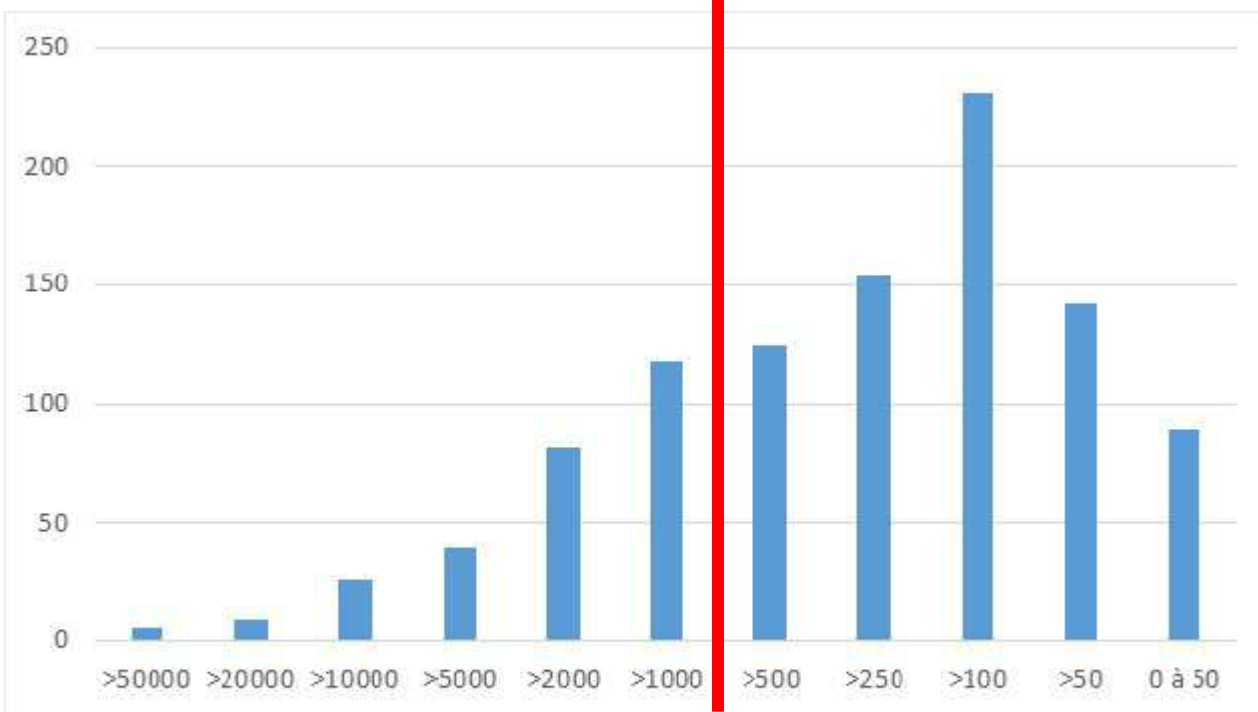


Priorisation des zones humides



Quelques chiffres et conclusions

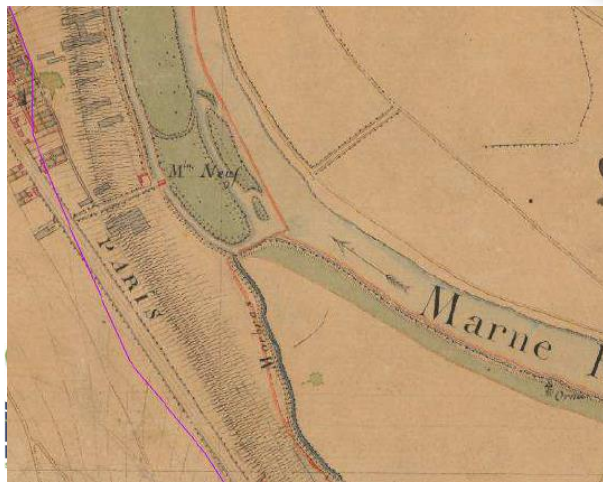
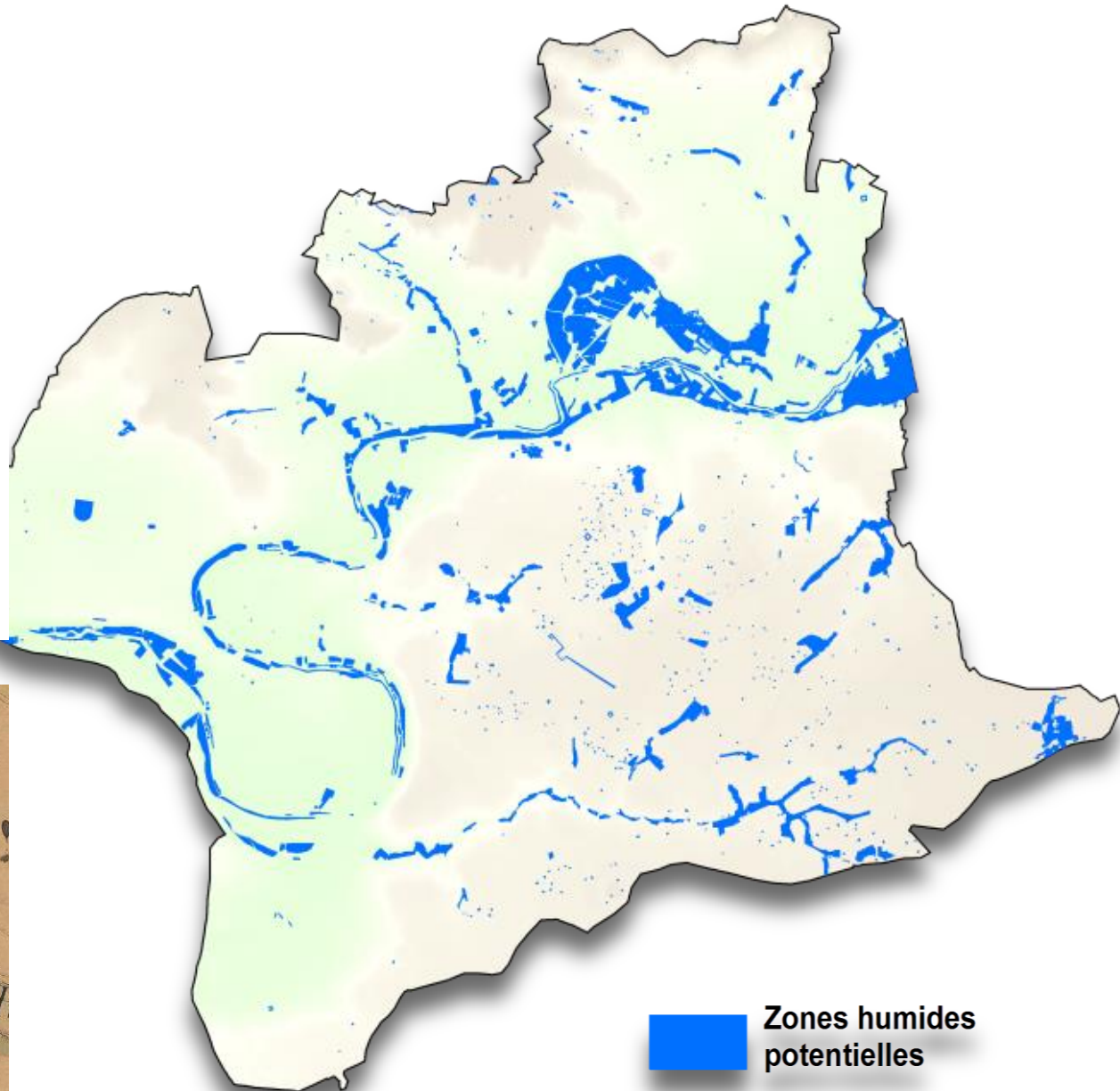
- **144** sites fonctionnels = **204 ha** (= 0,76% du territoire)
- **73%** des entités humides font moins de **1000 m²**
=> Fragmentation des sites fonctionnels en un grand nombre d'entités
- 55 sites fonctionnels composés d'**1 seule entité** (ex : mare urbaine, bassin anthropique)
=> Forte présence de **zones humides artificielles d'origine anthropique**



Répartition du nombre d'entités humides par classe de superficie en m²

Zones anciennement humides potentielles

- Analyse des cartes anciennes (Etat major 1818-1824)
- Environ **1575 ha** de zones potentiellement humides
- ⇒ **>80%** de surfaces humides **disparues**
- Un caractère d'**URGENCE**



Valorisation de l'étude (à venir)

Le déroulement de l'inventaire

Etape 1 - Analyse cartographique et biogéographique

Etape 2 - Identification, délimitation et caractérisation des zones humides

Etape 3 - Définition des fonctions, enjeux et menaces associées aux zones humides et priorités d'intervention

Zone humide ou non : comment statuer ?
L'arrêté du 14 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) précise la méthode et les critères pour la délimitation des zones humides qui sont définies par :

- Des habitats, caractéristiques de zones humides,
- Des espèces végétales indicatrices de zones humides,
- Le morphologie des sols liée à la présence d'eau d'origine naturelle.

Qu'est-ce qu'une « zone humide » ?
Les zones humides sont des écosystèmes de transition entre milieux terrestres et aquatiques. En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles » pendant au moins une partie de l'année (article L.211-1 du Code de l'environnement).

Pourquoi un inventaire des zones humides ?

- Des milieux menacés
- Un enjeu pour la préservation de l'eau et de la biodiversité

Qué faire pour protéger ces milieux ?

- Les Documents d'urbanisme : classement systématique des zones humides communales en zone II au sein des PLU.
- Le rôle du SAGE : mise en place de prescriptions d'objectifs de préservation et de restauration des zones humides du territoire.
- La sensibilisation du public et des élus par le biais de sorties pédagogiques.
- La prise en compte de ces milieux dans les projets d'aménagement urbain.
- Le rétablissement des fonctionnalités par la gestion ou la restauration des milieux humides.
- La prise en compte des zones humides dans les déclinaisons des Trames Vertes et Bleues à l'échelle locale.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos équipes :

Syndicat Marne Vive
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
94100 St-Maur-des-Fossés
Tél : 01 45 11 65 72 Courriel : postmaster@marne-vive.com

Pour en savoir plus, rendez-vous sur nos sites internet et partenaires :

Portail national sur les zones humides : www.zoneshumides.eaufrance.fr/
SAGE Marne Confluence : www.sagemarneconfluence.fr/
Syndicat Marne Vive : www.marne-vive.com

Avec le soutien de :

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU SAGE MARNE CONFLUENCE DES MILIEUX A DECOUVRIR ...

Qu'est-ce qu'une « zone humide » ?
Les zones humides sont des écosystèmes de transition entre milieux terrestres et aquatiques. En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles » pendant au moins une partie de l'année (article L.211-1 du Code de l'environnement).

Pourquoi un inventaire des zones humides ?

- Des milieux menacés
- Un enjeu pour la préservation de l'eau et de la biodiversité

Qué faire pour protéger ces milieux ?

- Les Documents d'urbanisme : classement systématique des zones humides communales en zone II au sein des PLU.
- Le rôle du SAGE : mise en place de prescriptions d'objectifs de préservation et de restauration des zones humides du territoire.
- La sensibilisation du public et des élus par le biais de sorties pédagogiques.
- La prise en compte de ces milieux dans les projets d'aménagement urbain.
- Le rétablissement des fonctionnalités par la gestion ou la restauration des milieux humides.
- La prise en compte des zones humides dans les déclinaisons des Trames Vertes et Bleues à l'échelle locale.

Au cours du dernier siècle, sur le bassin aval de la Marne (270 km²), les zones humides ont régressé de plus de 80 %, soit l'équivalent de 1650 terrains de football (environ 1200 ha).

- **Plaquette de synthèse de l'étude**
- **Diffusion du rapport complet d'étude et des fiches de caractérisation (site internet notamment).**

Les zones humides ! des milieux à fort potentiel !

→ Fonctions hydrologiques :
Protection contre les inondations : Lors des crues, les zones humides stockent de grandes quantités d'eau, diminuant ainsi le risque d'inondation en aval.

Recharge de la nappe et soutien des cours d'eau en période d'étiage par transfert des eaux de la zone humide vers le cours d'eau.

→ Source de diversité biologique :
Les zones humides présentent une grande variété de milieux propices à de nombreuses espèces végétales et animales (oiseaux, grenouilles, libellules...).

→ Amélioration de la qualité de l'eau :
Epurateur naturel des eaux (dégradation des nitrates, phosphates, etc.).
Assimilation et stockage des éléments nutritifs par les végétaux.
Limitation des apports en sédiments aux cours d'eau en retenant les matières en suspension.

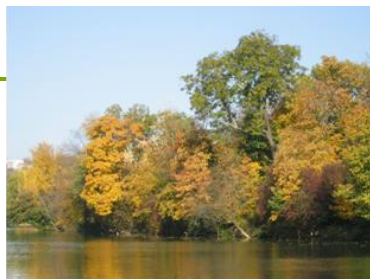
→ Ressources économiques et culturelles :
Support d'activités économiques : pêche, chasse, tourisme vert, etc.
Valeur paysagère, en tant que support d'activités récréatives.
Rôle éducatif et de ressource.

Les zones humides du territoire en quelques chiffres ...

- 144 zones humides soit une superficie de 204 hectares,
- 0,76% du territoire recensé comme étant en zone humide (contre 3% à l'échelle nationale).
- Des zones humides très fragmentées (73% des habitats humides ont une superficie de moins de 1 000 m²).
- Plus de 80% des surfaces en zones humides ont disparu en 100 ans!

La protection de ce type de milieu relève donc du caractère d'urgence.

- **Sensibilisation des acteurs de l'aménagement-urbanisme : courriers, réunions, PAC... (2nd semestre).**



L'aménagement et la prise en compte des eaux pluviales et des milieux aquatiques dans le Grand Paris

Agence de l'Eau Seine-Normandie - 2014

Intégration du grand cycle de l'eau dans le Grand Paris

A l'origine de l'étude, un triple constat établi par l'AESN, la DRIEE et la DRIEA

- ⋮ **Des projets d'aménagement opérationnels plus importants et plus nombreux** avec le déploiement du Grand Paris et **une transformation des outils de l'aménagement** avec les lois récentes (Grand Paris, MAPTAM)
- ⋮ Les enjeux du grand cycle de l'eau doivent être encore **mieux pris en compte** dans les politiques et projets d'aménagement
- ⋮ L'intégration du grand cycle de l'eau dans les projets constitue une **opportunité pour concevoir et réussir des opérations urbaines de qualité**

Un développement urbain inédit dans le cadre du Grand Paris...

- **Un objectif de construction de 70 000 logements par an en Ile-de-France à horizon 2030**

➤ *Rappel : un rythme moyen de 37 000 logements construits par an sur les 10 dernières années*

x 2 par rapport
à la situation
actuelle

- **Un accroissement des surfaces imperméabilisées qui pourrait atteindre jusqu'à**

- ⋮ + 30km² en 2021
- ⋮ + de 50km² en 2027

+ 20% en 15 ans

Ce qu'il faut éviter...

- **Le report systématique des eaux de ruissellement dans les réseaux à l'aval des aménagements**
 - ‡ Des difficultés de gestion des réseaux surchargés
 - ‡ Un risque d'accroissement des **rejets non conformes** au milieu. Apports d'eau ruisselée : **facteur limitant** majeur pour l'atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau
 - ‡ Une augmentation de la **vulnérabilité** aux inondations par débordement de réseaux
- **La construction systématique de nouveaux ouvrages de stockage**
 - ‡ **Fortement coûteux** (+ 500.000 m³ potentiels pour chaque pluie fréquente = 500 M€ pour maintien efficacité actuelle)
 - ‡ **Fortement consommateurs d'espace**

Ce qu'il faut privilégier...

- **En zone U : la réduction de l'imperméabilisation des sols**
- **En zone AU : la limitation de l'imperméabilisation des sols**
- **Partout une gestion des eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent ; pleinement intégrées aux projets d'aménagement et de renouvellement urbain**
 - **Des effets favorables au-delà du strict domaine technique de l'eau**
 - ∴ **Biodiversité** : la création / préservation d'espaces naturels humides et aquatiques, éléments des trames vertes et bleues locales
 - ∴ **Cadre de vie / paysages** : des espaces qui favorisent le ressourcement et de nouveaux usages
 - ∴ **Qualité de vie et confort** : îlots de fraîcheur < > changements climatiques
 - ∴ **Image et retombées économiques** liées à la qualité des espaces publics et à la pratique de nouveaux usages : valorisation foncière et immobilière
 - **Un bénéfice global pour le grand cycle de l'eau (recharge des sols, des nappes, économie d'AEP)**

Une étude en 3 grandes phases

Les objectifs

- **Mieux cerner** les enjeux des territoires en développement au sein des CDT, leurs agendas politiques et opérationnels (3/5 ans) : **phase 1**
- **Observer** la façon dont a été pris en compte le grand cycle de l'eau sur des territoires tests, choisis pour leur diversité d'aménagement, de contexte et leurs enjeux : **phase 2**
- **Mieux faire converger** les propres logiques institutionnelles et techniques de l'Agence, de la DRIEE et de la DRIEA avec celles de l'aménagement du territoire francilien : **phase 3**

Une étude en 3 grandes phases

Les documents produits

- **PHASE 1**

- ⋮ **Un guide de l'aménagement**, qui fait un parallèle systématique avec le monde de l'eau
- ⋮ Une analyse des 21 CDT → **21 fiches de cas**

- **PHASE 2**

- ⋮ **4 études de cas approfondies**
- ⋮ Une synthèse des enseignements

- **PHASE 3**

- ⋮ Les enjeux et les grands enseignements issus de l'étude pour améliorer l'articulation de 2 politiques complexes, et **15 recommandations**



Une étude menée dans la concertation

- **Un comité de pilotage regroupant l'AESN et l'Etat**
 - **AESN** : Directions Territoriales Paris Petite Couronne et Rivières Ile-de-France et Direction de la Connaissance et Appui Technique
 - **DRIEE** : Service eau et sous-sol
 - **DRIEA** : Service de l'aménagement
- **Appuyé sur un groupe réactif, diversifié et composé d'une trentaine de personnalités engagées dans l'aménagement francilien**
 - Services aménagement / urbanisme des collectivités territoriales à divers échelons
 - Animateur de SAGE
 - Aménageurs
 - Etablissements publics d'aménagement
 - Société du Grand Paris
 - AFTRP (Grand Paris Aménagement)

Des grands enseignements pour améliorer l'articulation de 2 politiques complexes

- **Pour les acteurs de l'aménagement francilien** : mieux connaître les rôles et apports respectifs de l'AESN et des services « eau » de l'Etat
- **Pour les acteurs de l'eau** : mieux connaître la diversité des acteurs de l'aménagement, les réalités de leurs métiers et la « chaîne » des outils qu'ils utilisent
- **Pour les acteurs de l'eau et de l'aménagement** : trouver un langage commun et organiser conjointement le suivi des orientations et des engagements relatifs au grand cycle de l'eau
- **Pour les grands acteurs publics de l'aménagement (type EPA) et les grands acteurs publics de l'eau franciliens (type AESN/DRIF)** : capitaliser les savoir-faire et les enseignements des démarches exemplaires globales (Eco Quartier, SCOT Grenelle, PLUI) et les diffuser vers les aménageurs privés et les collectivités locales

Des arguments pour mobiliser les aménageurs sur l'intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement

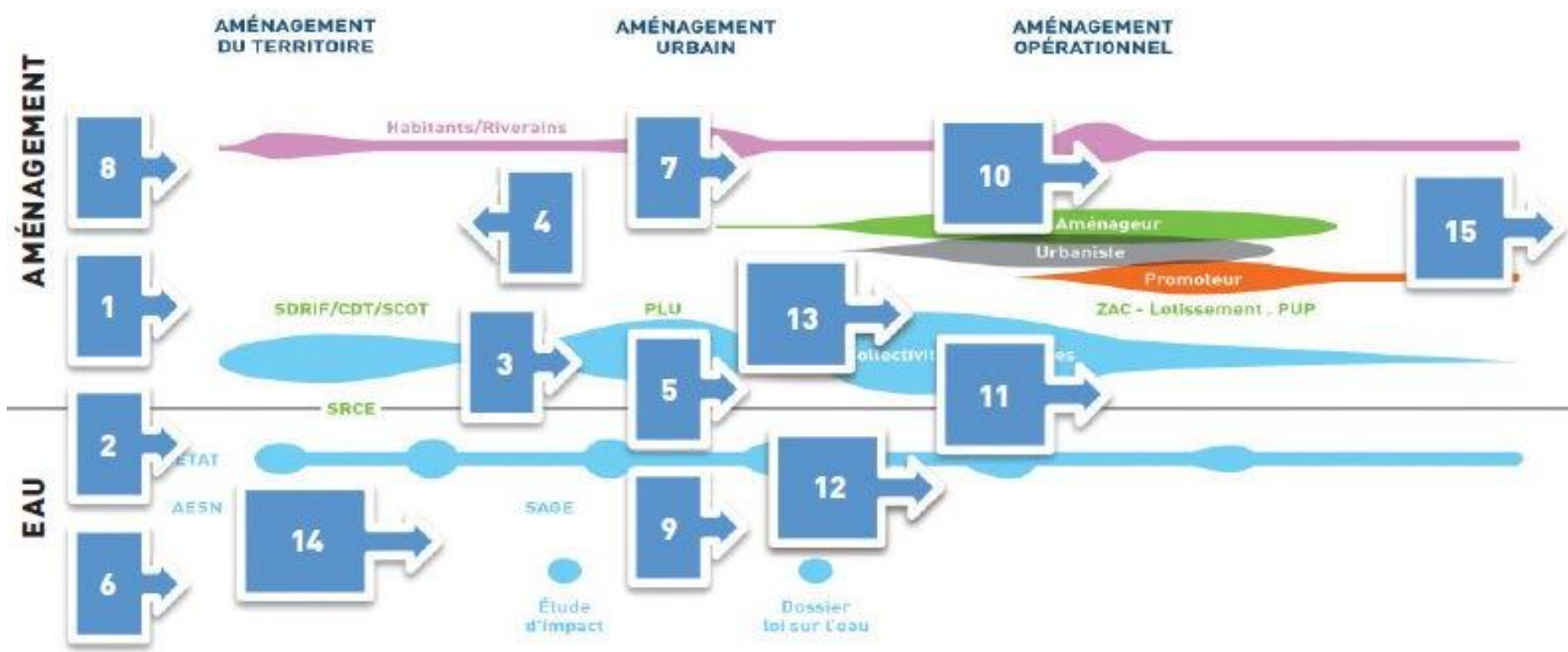
- **Les apports d'eau ruisselée lors de pluies fréquentes constitueront d'ici peu le facteur limitant majeur pour l'atteinte des objectifs de qualité** pour la Seine à l'aval de Paris et beaucoup de ses affluents en IDF
- **Les nouveaux volumes de ruissellement** – s'ils n'étaient pas gérés à la source, parviendraient dans les réseaux d'assainissement public augmentant les **difficultés de gestion, le risque de rejets non conformes au milieu et d'inondation**. Et obligerait les gestionnaires à la construction de nouveaux stockages fortement coûteux et consommateurs d'espaces
- Le **Grand Paris**, tel que défini par la loi de 2010, doit **satisfaire aux exigences du développement durable**, c-à-d privilégier une gestion des eaux pluviales « à la source »

15 recommandations pour progresser

- De **portée régionale** qui concernent la prise en compte du grand cycle de l'eau dans l'aménagement francilien dans le contexte du Grand Paris
- Qui s'adressent :
 - ⋮ aux **services d'aide à l'investissement de l'AESN et services de l'Etat** concernés par les leviers réglementaires, pédagogiques et d'animation
 - ⋮ aux **aménageurs** (collectivités, EPA, Sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales, AFTRP, opérateurs privés...)

Des recommandations tout au long de la chaîne de l'aménagement

SCHEMA DU POSITIONNEMENT DES RECOMMANDATIONS DANS LA CHAÎNE DE L'AMÉNAGEMENT



Des recommandations organisées en 4 familles

- L'intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement urbain
 - Fournir des **repères / données à la bonne échelle** aux acteurs de l'aménagement (fiches pratiques sur le SDAGE, les SAGE...)
 - Donner les lignes directrices à suivre pour rédiger les chapitres « eaux pluviales et milieux aquatiques » des **documents de cadrage Etat**
- Le soutien aux démarches d'excellence d'aménagement durable
 - Systématiser ou étendre les **zonages eaux pluviales**
 - Initier des **actions exemplaires** en s'appuyant notamment sur le label éco-quartier
- Le dialogue entre aménageurs et acteurs de l'eau
 - Faire de l'AESN un **partenaire des réseaux de l'aménagement** / renforcer la pédagogie et la communication
 - Elaborer pour chaque projet d'aménagement un **document « cadre »** identifiant les procédures réglementaires, leurs articulations et des prescriptions d'ensemble
- La mobilisation des outils de financement et de soutien de l'AESN
 - Promouvoir les aides de l'AESN en zone U et **l'appel à projet pluvial pour les zones AU**

